

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 7 JUILLET 2014

La séance est ouverte à 20 heures 40, sous la présidence de M. Jacques MÉZARD, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

M. LE PRÉSIDENT.- Mes chers Collègues, si vous voulez bien rejoindre vos places, nous allons commencer notre Conseil. Je vais procéder à l'appel.

Mme AMALRIC Catherine : présente
Mme APCHIN Ginette : présente
M. ASTRUC Jean-Pierre : présent
Mme BENECH Valérie : présente
Mme BENITO Patricia : présente
Mme BIGEON Michèle : présente
M. BRUEL Jean : présent
Mme BRUGERON Angélique : présente
M. BRUNEAU Alain : présent
M. CALMETTE Alain : présent
Mme CHASTEL Christelle : présente
M. CHAUSI Serge : absent, représenté par M. MATHONIER Pierre
M. CHAUSY Jean-Marie : présent
M. CORNET Roland : présent
Mme COSTES Josiane : présente
M. COUDON Alain : absent, représenté par M. TIBLE Bernard
Mme COURCHINOUX Agnès : présente
M. CRUEGHE Thierry : absent, suppléé par M. FLAGEL Marc
M. DABERNAT Jean-Pierre : présent
M. DAIX Christian : absent
M. DALL'AGNOL Xavier : présent
M. DELAMAIDE Charly : présent
M. DELPUECH Guy : présent
Mme DELPUECH Geneviève : présente
M. ESTIVAL Jean-Pierre : absent, représenté par M. MAURÉ Roger
M. FABRE Daniel : absent
M. FABRE Philippe : présent
Mme FLEY Claudine : présente
M. FLORY Daniel : présent
M. FRÉCHOU Stéphane : présent
Mme GARDES Nathalie : présente
M. GASTON Christian : présent
Mme GINEZ Bernadette : présente
M. GODBARGE Frédéric : présent
M. GRANIER Philippe : présent
Mme GREIVELDINGER Valérie : absente, représentée par Mme LACHAIZE Sylvie
M. JUILLARD Georges : présent

Mme LABLANQUIE Michelle : absente, représentée par Mme COSTES Josiane
 Mme LACHAIZE Sylvie : présente
 Mme LADRAS Evelyne : présente
 Mme LAUBIE Paulette : présente
 M. LENTIER Jean-Luc : absent, représenté par Mme CHASTEL Christelle
 Mme LOUBEYRE Nicole : présente
 Mme LOURS Marie-Pierre : présente
 M. MADAMOUR Patrick : absent
 M. MANHES Henri : présent
 M. MARCASTEL Géraud : présent
 Mme MARIOU Sylvie : présente
 Mme MARTINEZ-SEVERAC Jacqueline : présente
 Mme MARTY Florence : présente
 M. MATHONIER Pierre : présent
 M. MAURÉ Roger : présent
 Mme MAUREL Magali : présente
 M. MAURS Philippe : présent
 M. MÉZARD Jacques : présent
 M. MOINS Jean-Antoine : présent
 M. NICOLAS Jean-Paul présent
 M. PAGIS René : présent
 M. PAPON Daniel : présent
 M. PESTRINAUX Christophe : absent, représenté par M. CALMETTE Alain
 M. PICARD Jean-Pierre : présent
 M. POULHES Christian : présent
 M. PRADAL Gérard : présent
 M. RODIER Jean-François : présent
 M. ROUME Jean-Pierre : présent
 M. ROUSSY Michel : présent
 Mme SOULA Anne : présente
 M. TIBLE Bernard : présent
 Mme VALAT Denise : présente
 M. VIDAL Jean-Louis : présent.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2014

Nous avons tout d'abord l'adoption du procès-verbal du Conseil du 12 mai 2014. Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal ? Il n'y en a point.
 Il est donc adopté à l'unanimité.

ADOPTION GLOBALE DES DÉLIBÉRATIONS DU GROUPE A

Nous avons ensuite les délibérations du groupe A. Y a-t-il des questions sur les délibérations du groupe A ? Vous avez sur la table une délibération concernant la convention entre la CABA et la Ville sur le Stade Jean Alric. Il doit être noté que M. Henri MANHES ne prend pas part au vote. S'il n'y a pas d'autres observations, je mets ces délibérations aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Les délibérations inscrites en groupe A sont adoptées à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous allons pouvoir attaquer les délibérations du groupe B. Je ne ferai pas d'intervention liminaire, parce que je serais certainement beaucoup trop long en ces périodes. Je n'en pense pas moins.

Je passe la parole à M. le Vice-Président en charge des Finances, M. JUILLARD, pour la décision modificative qui est à l'ordre du jour de ce Conseil.

DÉLIBÉRATION N° 2014/93 : DÉCISION MODIFICATIVE 201 4/02

Rapporteur : M. JUILLARD

M. JUILLARD.- Cette décision modificative concerne 5 budgets : le Budget Principal et les Budgets de l'Eau, de l'Assainissement, des TDMA et de l'Aéroport.

La principale décision concerne le Budget Principal pour l'ajustement entre les crédits de paiement et les autorisations de programmes pour la tribune Jean Alric, en rappelant que nous avons déjà adopté une décision qui portait le montant de ce programme à 6 700 000 €. Ce montant est suffisant. La décision modificative, c'est simplement pour ajuster les crédits de paiement avec l'autorisation de programme puisque les crédits de paiement n'avaient pas été inscrits.

Ensuite, il y a la prise en compte de l'impact de la TVA depuis le 1^{er} janvier dernier.

D'autre part, il faut noter quelques travaux supplémentaires.

Il y avait également une ligne « variations de prix et divers » d'autorisation de programme qui doit être mobilisée.

Enfin, il faut noter l'achat d'un logiciel pour la billettique.

Dans les tableaux que vous avez en annexe, vous avez tous les détails.

Pour financer tout cela, c'est un redéploiement des crédits au sein de la section d'investissement ; d'autre part, il y a une recette supplémentaire du FCTVA et une subvention qui n'avait pas été budgétée, qui couvrent ces dépenses supplémentaires.

Pour le Budget de l'Eau, c'est un ajustement sur des remboursements d'emprunts.

Ensuite, c'est l'inscription des admissions en non valeur, comme tous les ans. Après toutes les procédures utilisables, le Trésorier ne peut pas recouvrer certains produits ; ils sont donc inscrits en non valeur, sur le Budget de l'Eau et sur le Budget de l'Assainissement. Il faut donc compenser ces absences de recettes.

Le Budget de l'Assainissement, quant à lui, doit prendre en compte un dégât de chantier à Naucelles. Cela nécessite une dépense supplémentaire de 60 000 € qui sera couverte par une recette d'assurance « dommages ouvrages ».

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas la responsabilité des services de la CABA. C'est une entreprise qui est allée creuser là où il ne fallait pas.

M. JUILLARD.- Et qui a coulé trop de béton apparemment.

Pour ce qui est du Budget des TDMA, c'est une régularisation. Certaines dépenses d'électricité étaient imputées sur le Budget de l'Assainissement. Monsieur le Vice-Président des TDMA, vous aurez donc à payer l'électricité dorénavant...

M. GRANIER.- C'est bien dommage...

M. JUILLARD.- Par ailleurs, il y a la réintégration d'un agent en situation de handicap ; cela implique l'inscription d'une dépense supplémentaire de 13 900 €, mais qui est compensée par une recette du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées.

Enfin, le Budget de l'Aéroport nécessite une légère augmentation des crédits pour l'achat et l'installation de l'appareil à rayons X pour le contrôle des bagages.

Vous avez tous les détails dans les tableaux annexes. Si vous avez des questions, nous y répondrons bien sûr.

Il vous est proposé d'adopter cette décision modificative pour les budgets que je viens de citer. Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire sur cette décision modificative.

M. LE PRÉSIDENT.- Rapidement, on peut rajouter qu'en ce qui concerne le Stade Jean Alric nous avons discuté avec le Stade Aurillacois pour prendre à notre charge un logiciel pour la billetterie et puis pour acquérir ce que l'on appelle du mobilier sportif pour la salle de musculation, et nous avons indiqué que, par contre, conformément aux dispositions légales sur nos compétences nous ne subventionnerions pas le fonctionnement du club ; la Ville le fait, le Conseil Général également, nous ne sommes pas une couche supplémentaire. Les choses sont claires à ce niveau-là. Sur ce dossier de Jean Alric, je crois que l'on peut rajouter aussi, Georges, qu'il a fallu avoir un petit choc avec les services de la Préfecture puisqu'ils ne voulaient pas que nous récupérions la TVA, au motif qu'il n'y aurait qu'une utilisation au Stade Jean Alric ; ce que nous avons vivement démenti, mais enfin ce n'était pas neutre parce que c'est un litige qui portait sur 1 M€. Nous avons donc été fermes et le qualificatif est d'ailleurs doux.

Sur l'Aéroport, une précision, c'est que l'investissement que nous faisons pour ce type d'appareil et pour le fonctionnement de l'Aéroport, nous le récupérons, mais après, avec des remboursements qui nous viennent de l'État sur les taxes aéroportuaires globales. Ce n'est donc pas un investissement que nous supporterons in fine.

Y a-t-il des questions sur ce budget modificatif qui est un peu mineur, mais qui existe néanmoins ? Nous sommes globalement dans les clous. S'il n'y a pas de questions ou d'observations, je le mets aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2014/93 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

POINT D'INFORMATION SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX ENTREPRIS PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC (Présentation de documents sur écran)

Si vous le voulez bien, avant que nous passions aux délibérations suivantes, nous allons faire rapidement, après ce budget modificatif, un point sur les travaux par rapport à l'essentiel de ce qui a été fait depuis le dernier Conseil Communautaire.

Là, c'est la restructuration du Stade Jean Alric. Je crois que l'on peut dire que c'est terminé. Tout était prêt pour la fin du mois de juin à peu près, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur. Des sièges ont été posés fin juin. Cela, c'est une photographie réelle ; si vous y passez, c'est ce que vous verrez.

Je crois que tout le monde reconnaît que c'est une belle réalisation. Cela vaut le coup de voir cet équipement de l'intérieur parce qu'on se rend compte que, pour voir les matchs, ce sera quand même de qualité.

Serge, avez-vous des précisions à donner là-dessus ?

M. Serge DESTANNES.- Là, nous sommes à l'arrière de la billetterie. Vous voyez que nous sommes sur la partie en premier plan qui sera le futur pesage ouvert au public, et il reste à remettre la main-courante qui viendra à l'arrière de l'en-but et qui se rabattra à la fois contre la tribune d'honneur et contre la tribune marathon.

Les enrobés ont été achevés par rapport au cheminement piéton qui vient justement de la billetterie et que vous voyez sur votre gauche. Vous allez monter en fait entre le mur le plus à l'arrière et le premier pilier ; nous avons un escalier monumental qui vous permet d'accéder à la tribune et de rejoindre l'ensemble du gradinage en dégradé de rouge et de bleu sur l'ensemble de la tribune.

Nous pouvons vous proposer maintenant quelques vues intérieures du bâtiment. Là, nous sommes sur la partie « gradinage VIP » en haut avec des sièges rabattables, la partie « grand public » se trouvant au niveau du déambuloire qui court le long de la tribune. Vous voyez que les garde-corps sont posés également.

Là, c'est une vue des toilettes publiques au niveau du R + 2, qui sont en cours d'aménagement. Là, ils allaient poser le mobilier. Aujourd'hui, c'est complètement achevé. Ceci a été réalisé toujours dans le dégradé rouge et blanc que nous avons déjà pour les sanitaires de la billetterie.

Nous sommes là sur la partie arrière, sur ce qui était le parking « joueurs et VIP, officiels ». Nous retrouverons exactement ce même parking retraité en enrobé. Vous avez la façade arrière quasiment achevée ; il ne manque en fait que, dans la partie qui est en retombée, un bandeau rouge qui vient continuer en fait le dernier étage.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce qui était important, c'est que la façade arrière soit correcte par rapport aux habitations qui sont derrière. Il y a suffisamment de recul, et esthétiquement nous avons veillé à ce que ce soit de qualité. C'est nettement mieux que ce qu'ils avaient ; d'ailleurs, je crois que, globalement, ils le reconnaissent.

M. Serge DESTANNES.- Entre les deux engins, se trouve en fait l'accès officiels et joueurs, et donc vous avez cette rue qui est dédiée uniquement aux secours puisque –on ne le voit pas– juste avant la prise de vue vous avez une barrière avec un portail, et à l'autre bout de la voirie, côté rue Pierre de Coubertin, vous retrouvez un autre portail. Nous sommes donc dans une zone où les gens n'ont pas vocation à circuler ; nous sommes bien sur un espace technique et un espace dédié à la sécurité du bâtiment.

Nous changeons maintenant de site. Nous sommes sur l'Épicentre où les travaux, là aussi, sont bien engagés. Vous voyez se dessiner sur le terrain les terrassements de l'ensemble des formes qui vont être bétonnées d'ici quelques jours, c'est-à-dire tous ces espaces d'évolution. Nous le voyons aussi sur cette vue perpendiculaire à celle que nous voyons tout à l'heure depuis l'accès piscine ; je crois que l'on voit un peu mieux les formes que sur la première photo.

L'achèvement des travaux est prévu là aussi avant la fin de l'été.

Sur le Centre Aquatique, il y a deux ans maintenant, nous avons réalisé un solarium extérieur qui n'existait pas au départ. L'espace étant très demandé par le public, notamment en demi-saison quand le Centre Aquatique n'est pas ouvert sur l'ensemble des pelouses, il a été décidé de l'agrandir. Pour ceux qui connaissent un peu le Centre Aquatique, cela nous a aussi permis de retraiter l'enrochement qui était au pied du bassin ludique, qui a été totalement végétalisé ; ce qui apporte un peu plus de confort et de sécurité à cet espace-là. Là, vous avez une autre vue complémentaire.

Nous sommes là sur le site de l'Aéroport. Ce n'est pas un projet en tant que tel porté par la CABA, mais il est sur ses terrains ; c'est la centrale photovoltaïque au sol de Tronquières, qui est à peu près équipée, pour plus de la moitié de sa surface, en panneaux photovoltaïques, et l'entreprise doit poursuivre la pose durant l'été pour une mise en service annoncée pour le mois de septembre.

Là, ce sont des travaux importants qui vont se dérouler un peu tout l'été sur le boulevard. Là, nous sommes sur des travaux du service de l'eau, mais ils vont se compléter par des travaux également de l'assainissement, avant que les services de l'État ne reprennent complètement la chaussée du boulevard. Nous remettons à niveau l'ensemble de nos réseaux sur ce secteur-là avec des traitements par demi-chaussée ; pour ceux qui ont eu l'occasion d'y passer ces derniers jours, ils ont pu remarquer que cela a pu occasionner quelques petites perturbations.

Enfin, là, nous retrouvons l'Aéroport avec le réaménagement de l'espace d'accueil et de contrôle. Le guichet des hôtesse a été complètement remodelé pour permettre l'installation de l'appareil à rayons X qui va permettre une fouille non systématique des bagages ; je crois que ce sera apprécié par un certain nombre d'usagers. Cela activera surtout aussi les temps de passage et les temps d'embarquement. Ce n'est donc pas négligeable pour tout le monde.

Voilà le fameux appareil qui va être mis en service cette fin de semaine ou début de semaine prochaine.

Voilà, Monsieur le Président, pour l'état d'avancement des travaux en cours.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci de cette rapide vision des travaux en cours. Nous ne vous avons pas tout montré, en particulier sur les travaux que nous faisons en matière d'eau et d'assainissement, mais cela vous donne une idée de l'avancement des travaux les plus importants. Nous n'avons pas encore fixé la date de l'inauguration des tribunes du Stade Jean Alric ; il faut voir comment c'est compatible avec un match ou pas, mais vu le calendrier je pense qu'il faudra trouver une solution avant. Je précise que le 2 août il y a une visite pour le public ; nous communiquerons pour que nos concitoyens puissent venir voir cet équipement. Je pense qu'il faudra dans les mois qui viennent ou sur le budget de l'année prochaine faire quelques améliorations aux tribunes marathon ; il est normal que nous nous préoccupions aussi de ceux qui sont de l'autre côté ; nous verrons dans quelles conditions nous pouvons le faire. Il faut regarder en particulier le confort fessier, voir comment nous pouvons donner un peu plus de confort de l'autre côté, sans aucunement toucher les structures puisque cela nous poserait des problèmes considérables d'accessibilité, et cela il ne faut pas le faire.

Mme COSTES va présenter la délibération suivante. C'est un dossier important, c'est la garantie d'emprunt pour la réalisation de 40 logements pour étudiants alternants. C'est ce que l'on appelle « le projet A2X ».

DÉLIBÉRATION N° 2014/94 : SA POLYGONE – GARANTIE D'EMPRUNT POUR LA RÉALISATION DE 40 LOGEMENTS POUR ÉTUDIANTS ALTERNANTS
Rapporteur : Mme COSTES

Mme COSTES.- On prononce « A2EX », Monsieur le Président, je ne sais pas pourquoi mais c'est comme cela.

M. LE PRÉSIDENT.- Bon... Moi, je lis « A2X ».

Mme COSTES.- Eh bien oui, mais dans toutes les réunions on prononce « A2EX ».

M. LE PRÉSIDENT.- D'accord, mais si on m'écrit « A2X », je lis « A2X ».

Mme COSTES.- Ce n'est pas la bonne prononciation.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est en tout cas ce que les instituteurs m'avaient appris autrefois.

Mme COSTES.- Mais tout évolue, la langue évolue.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, le monde change et il faut changer, y compris l'orthographe.

Mme COSTES.- Il s'agit d'une garantie d'emprunt, comme vous venez de le souligner, pour la réalisation de 40 logements pour étudiants alternants. C'est dans le cadre du PIA. Les PIA, ce sont les Projets d'Investissement d'Avenir, et ce projet A2X est porté par le PRES, le PRES étant le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur de Clermont-Ferrand, et il est soutenu par la CABA. La Société POLYGONE s'est engagée dans la réalisation de ces logements sur le site du Pôle Universitaire Saint Etienne à Aurillac. Il s'agit des anciens locaux de l'ENIL (École Nationale d'Industrie Laitière).

Pour ce faire, POLYGONE doit contracter un emprunt d'un montant de 1 102 180 € auprès de la Caisse de Dépôts et Consignations.

POLYGONE souhaite que la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac se porte garante sur la totalité du prêt. Le contrat est joint en annexe. La garantie est apportée aux conditions suivantes : garantie de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac accordée à hauteur de 100 % pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci. Cette garantie porte sur l'ensemble des sommes dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- d'autoriser la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac à garantir le prêt de POLYGONE à hauteur de 1 102 180 € et pour toute la durée de celui-ci, conformément au contrat annexé à la délibération ;
- de garantir cette somme à hauteur de 100 % ;
- d'autoriser M. le Président de la Communauté d'Agglomération à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la Société POLYGONE.

Les travaux ont commencé. Le désamiantage sera fini en fin de semaine. La démolition va se faire au mois de juillet, la réfection de la toiture en septembre. La livraison est prévue en juillet 2015. Ces logements seront destinés à 40 étudiants alternants de notre campus universitaire.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est un chantier important. 40 logements, ce n'est pas neutre dans la période actuelle. Nous cofinançons cet investissement. S'agissant de cette garantie d'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, nous leur avons écrit pour leur dire que nous allions signer, mais que c'était vraiment scandaleux. C'est léonin. Je conseille aux excellents juristes qui sont dans la salle de regarder les caractéristiques de cette garantie et vous verrez que la Caisse des Dépôts et Consignations se permet d'exiger des choses qui sont tout à fait léonines. Vous me direz que nous ne prenons pas de risques parce que je ne pense pas que ce soit un dossier sur lequel il y a des risques, mais nous avons réagi pour leur dire ce que nous pensions.

Sur ce dossier, y a-t-il des questions ? Pas simplement sur la garantie d'emprunt, mais sur le dossier lui-même, si vous en avez, vous pouvez vous exprimer. Le Conseil Général, de son côté, investit aussi fortement sur des équipements permettant la réalisation du projet.

Mme COSTES.- Oui, il investit pour la réalisation d'un plateau technique dans l'ancienne école annexe de l'École Normale pour 2 200 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Je pense qu'au prochain Conseil Communautaire il faudrait faire le point pour tout le monde avec les photos de l'évolution du chantier et puis du projet global avec le Conseil Général. Pas d'autres questions. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2014/94 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la délibération suivante qui concerne un marché de prestations de télécommunication. Monsieur NICOLAS, vous avez la parole.

DÉLIBÉRATION N° 2014/95 : MARCHÉ DE PRESTATIONS DE TÉLÉCOMMUNICATION – MODALITÉS DE CONSULTATION ET D'ATTRIBUTION DES MARCHÉS

Rapporteur : M. NICOLAS

M. NICOLAS.- Merci, Monsieur le Président. La délibération que je vous rapporte ce soir a toute son importance car elle présente un travail qui va dans la continuité des actions de mutualisation que nous avons menées entre la CABA, la Ville d'Aurillac et en rajout la Ville d'Arpajon-sur-Cère.

A l'issue d'un premier travail, il a été décidé de constituer un groupement de commandes sur les prestations de télécommunication pouvant être ouvertes à l'ensemble du territoire de la CABA ; c'est-à-dire qu'aujourd'hui ce sont 21 communes qui ont répondu favorablement à cette proposition.

Pour mener à bien ce travail, la CABA a été désignée comme coordonnateur du groupement de commandes et assistera, comme il avait été prévu, les membres, donc les communes, dans la définition de leurs besoins. Chaque membre, c'est-à-dire chaque commune, pourra déterminer la nature et l'étendue des besoins à satisfaire.

Pour constituer cet appel d'offres et ensuite dépouiller les offres, la CABA s'est faite assister d'un consultant pour l'accompagnement. Elle prendra en charge ces frais pour l'ensemble des communes qui représentent un coût de 5 790 €. Une réunion début juin a eu lieu avec l'ensemble des communes pour présenter les dispositions. Les dispositions ont été réparties en trois lots :

- Un premier lot : Accès opérateurs de type T2, T0 LR (C'est technique)
- Un deuxième lot : Téléphonie mobile
- Un troisième lot : Accès à Internet et services associés.

Pour information, un planning a été établi. Là, nous sommes en train de procéder à la finalisation des documents du marché en cours. Courant juillet, nous lançons l'appel d'offres avec une réponse rapide en août. S'ensuivront le dépouillement et la prise en charge par la CAO en septembre. La notification aura lieu en octobre. Le marché sera opérationnel en novembre-décembre, avec une prise d'effet à partir du 1^{er} janvier 2015, et ce pour deux ans, puisque le marché est reconductible une fois.

A l'issue de cette consultation, nous verrons quel sera le résultat et je le dis par rapport aux communes qui ont déjà eu des informations sur éventuellement des gains qu'il pourrait y avoir un peu optimistes à mon avis du consultant, mais nous verrons si cela répond favorablement. Mais, de toute façon, je suis persuadé qu'en faisant ce groupement les communes seront gagnantes, l'ensemble des communes de notre collectivité feront à terme des économies. De plus, pour en avoir parlé avec certains maires, aujourd'hui cela booste un peu les choses et les opérateurs se bougent pour faire des propositions intéressantes aux communes. Cela a donc un intérêt tout particulier de lancer ce genre de marché.

Ce soir, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à lancer la réalisation de ce projet et de signer les marchés au nom du groupement pour la Communauté d'Agglomération et l'ensemble des communes.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. On me dit que nous allons faire beaucoup d'économies. Nous verrons ce qu'il en sera à la sortie. Nous le souhaitons. En tout cas, cela a l'air de bien fonctionner. Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Monsieur ROUME est-il satisfait ?

M. ROUME.- Oui.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2014/95 est adoptée à l'unanimité.

Je passe la parole à M. MATHONIER pour la délibération suivante qui concerne les acquisitions foncières pour l'extension du Puy d'Esban.

DÉLIBÉRATION N° 2014/96 : ZAC DU PUY D'ESBAN – ACQUISITIONS FONCIÈRES POUR L'EXTENSION DU PUY D'ESBAN

Rapporteur : M. MATHONIER

M. MATHONIER.- Merci, Monsieur le Président. Avons-nous une projection qui montre les terrains ? Est-ce que la SEBA vous a transmis cela ? Non. J'ai donc simplement les documents qui sont joints à la délibération.

Je vais donc commencer par faire un point sur la commercialisation déjà de la ZAC du Puy d'Esban puisque c'est une ZAC qui a connu un certain nombre d'évolutions depuis les six derniers mois.

A ce jour, sur la ZAC du Puy d'Esban, 13 actes notariés ont été signés. Le dernier en date a été signé avec la société SCI A.M.L.P. ; c'est l'entreprise Lavergne de Pleaux qui est plombier et chauffagiste, et qui a acheté une parcelle de 2 782 m².

Sur cette même surface, deux compromis de vente doivent être signés dans les prochaines semaines :

- un premier compromis qui concerne la société HYDROLEC qui, sur le plan, a le terrain n°305 ; ce sont 1 000 m² qui se rajoutent à la parcelle 302 qui était de 6 000 m². C'est donc une extension à venir.
- une deuxième opération de cession à une société d'activité paramédicale qui est en cours de création et qui sera sur le lot n° 108 qui est juste à côté du bowling de M. VIELHESCAZES.

Aujourd'hui, il y a une opération très importante aussi qui est en cours sur la zone, qui concerne la société EDF-GrDF, qui négocie pour la parcelle n° 502 qui représente à peu près 20 000 m² ; c'est donc une opération importante qui concerne une centaine d'emplois, entre 80 et 100 emplois et qui serait le déménagement aujourd'hui absolument nécessaire de la surface utilisée par la société EDF sur le cours d'Angoulême. Cette vente, aujourd'hui, si elle est conclue, fait qu'il restera sur la zone d'Esban à peu près 25 % des surfaces vendables.

Par ailleurs, une autre bande de terrain doit être vendue, qui concerne les lots n°202, 203 et 204 –vous n'avez pas la projection, je m'en excuse–, qui est le prolongement des terrains PUECH, FABREGUES et MODART. Cette extension permettrait effectivement de rallonger ces terrains et leur permettre une accessibilité par l'arrière aujourd'hui nécessaire.

Sur la ZAC, les travaux menés par la SEBA 15 se poursuivent. La dernière phase, qui concerne les travaux de la voirie définitive et d'aménagements paysagers, va être poursuivie. Les appels d'offres sont lancés et la demande de subvention auprès du Conseil Régional est en cours.

Voilà sur la situation actuelle de cette ZAC d'Esban.

Le corollaire à cette occupation quasi complète puisqu'aujourd'hui il doit rester sur la totalité de la ZAC six lots disponibles avec des lots de très petite taille autour de l'entreprise DEMAISON et un lot plus important qui est le n° 409, mais aujourd'hui ce sont à peu près 20 000 m² qui sont disponibles, c'est que pour poursuivre cette ZAC et permettre d'offrir aux

entreprises qui le souhaitent des terrains disponibles et c'est d'ailleurs l'objet de cette délibération la SEBA 15 poursuit ses mesures d'acquisitions foncières.

L'extension de la ZAC d'Esban se fait dans le prolongement de la ZAC actuelle. Aujourd'hui, la SEBA 15 a réalisé l'acquisition, dans une première tranche en 2011, de 11 hectares auprès de deux propriétaires et d'un exploitant. C'étaient la propriété de M. NIGOU et de M. CARSAC. Une deuxième phase a été menée et qui concerne les terrains de M. TOULZE pour 12 hectares. Actuellement nous sommes en contentieux avec le fermier. La négociation a été menée avec le propriétaire, mais avec le fermier les négociations n'ont pas permis d'aboutir à un accord, et donc aujourd'hui la SEBA 15 a saisi le Tribunal des Baux Ruraux pour discuter et trouver une valeur à l'indemnisation du fermier. Mais, sans plus attendre, compte tenu de ce blocage temporaire, la troisième phase a été lancée...

M. LE PRÉSIDENT.- Vous dites « blocage temporaire »...

M. MATHONIER.- J'espère temporaire.

M. LE PRÉSIDENT.- La justice est lente...

M. MATHONIER.- C'est en cours. En tout cas, une troisième phase va être lancée. C'est l'objet de la délibération qui concerne l'acquisition de nouveaux terrains qui aurait dû être théoriquement beaucoup plus compliquée parce qu'il s'agissait de 7 propriétaires et 2 exploitants, mais des négociations ont été menées par la SEBA 15 et se sont passées dans des conditions plutôt favorables puisqu'aujourd'hui les 134 000 m² peuvent être acquis ; ce sont 14 parcelles, 7 propriétaires et 2 exploitants. Un compromis a été trouvé notamment vis-à-vis des exploitants par une réaffectation de surfaces qui appartiennent à la Ville d'Aurillac correspondant à des fermages qui étaient disponibles, qui ont permis de trouver effectivement un accord.

A l'issue de la délibération, il sera projeté de signer les actes notariés permettant à la SEBA 15 de devenir propriétaire avec un objectif du 31 août probablement.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire sur cette délibération qui concerne 134 000 m² et qui pourra permettre à la SEBA 15 d'avoir des surfaces disponibles pour faire face aux demandes des entreprises qui souhaitent réaliser des extensions économiques, la ZAC d'Esban étant aujourd'hui fortement commercialisée et occupée.

M. LE PRÉSIDENT.- Si je puis me permettre, Monsieur le Vice-Président, je souhaiterais que vous demandiez au Président de la SEBA 15 la prochaine fois de nous préparer les documents pour que nous puissions voir cela plus dans le détail.

M. MATHONIER.- C'était convenu. Je pensais que les documents avaient été transmis.

M. LE PRÉSIDENT.- Je demanderai aux Services de communiquer à chaque Conseiller Communautaire un plan avec l'évolution parce que ce sera utile. Cela fait deux ou trois ans que nous avons commencé l'acquisition de terrains pour l'extension d'Esban parce que, de toute façon, il est indispensable d'avoir de la réserve foncière. Avec l'acquisition d'EDF, comme l'a dit Pierre, nous allons être à peu près à 75 % de commercialisation d'Esban. Il est donc indispensable de préparer la suite parce que cela ne se fait pas en quelques mois. Nous sommes bloqués sur un morceau.

M. MATHONIER.- Oui, c'est la zone bleue (que je vous montre) qui nous bloque aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT.- Il y a un conflit en fait entre le propriétaire et le fermier, avec une demande du fermier de révision de prix qui est en cours. Comme je le disais, compte tenu des demandes de renvoi et du temps de plus en plus long que cela prend devant les tribunaux, il va nous falloir un peu de temps pour régler cela. Y a-t-il des questions là-dessus ? Monsieur FRÉCHOU, vous avez la parole.

M. FRÉCHOU.- Merci, Monsieur le Président. Puisque nous allons assister quand même à 13 hectares d'imperméabilisation de terres agricoles, je voulais savoir s'il avait été anticipé et réfléchi à des compensations et où ?

M. LE PRÉSIDENT.- De toute façon, comme vous le savez, il y a des dispositions légales. Nous les respectons.

M. FRÉCHOU.- Je ne doute pas qu'on respecte la loi, Monsieur le Président. Simplement, je voulais savoir si cela avait commencé à être anticipé et dans quelle direction.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous savez, nous menons toutes ces négociations avec le concours de la Chambre d'Agriculture qui nous apporte un appui d'ailleurs tout à fait efficace pour trouver des solutions.

Et puis, je rappelle aussi que les prix d'acquisition de ces terrains sont corrects, je pense que nous avons négocié dans des conditions tout à fait raisonnables. Il n'en reste pas moins qu'avec le prix du foncier, la réinstallation n'est pas quand même très difficile parce qu'avec ce qui est encaissé par à la fois le propriétaire lorsqu'il n'est que propriétaire ou le propriétaire exploitant quand il est propriétaire exploitant pour se réinstaller, cela ne pose pas de problème fondamental. Quant aux indemnités du fermier, elles sont aussi suffisamment importantes. C'est un débat que nous pouvons enclencher, nous sommes là pour cela, mais il est difficile de faire des extensions soit pour bâtir des logements, soit pour réaliser des zones d'activités économiques sans prendre du terrain agricole ; c'est une réalité. Alors nous essayons de le faire le plus près possible du centre, nous n'allons pas les installer très, très loin, ce que d'autres font, mais nous n'avons pas tellement d'autres solutions que de prendre du terrain agricole, mais qui est depuis longtemps classé pour permettre ce type d'aménagement. Ce n'est donc pas une surprise pour ceux qui en sont propriétaires, et le fait d'avoir ces classements c'est plutôt une opportunité financière pour eux.

M. MATHONIER.- Pour compléter sur les zones humides, elles sont systématiquement recréées en fonction de la réglementation, et notamment sur le site lui-même. Cela a été réaménagé. Il est dommage que je n'ai pas pu vous présenter les documents que j'ai sous les yeux, mais nous le ferons la prochaine fois et vous pourrez constater que c'est parfaitement intégré et traité au niveau même de la ZAC elle-même, en plus de la restitution des surfaces.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur MOINS, vous avez la parole.

M. MOINS.- Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots à titre de complément sur ce problème de valeur des terrains. Nous savons que des terrains agricoles autour d'Aurillac se sont vendus entre 12 000 € à 15 000 € l'hectare, c'est-à-dire 1,20 à 1,50 € le mètre carré. Nous sommes aujourd'hui sur 4 € parce que ce sont des terrains qui sont à aménager. D'ailleurs, par rapport à ce qui avait été envisagé en 2012 quand ce projet avait été lancé et voté par le Conseil Communautaire, j'ai noté que nous étions quasiment dans le montant qui avait été envisagé puisque nous sommes à 4 € le mètre carré en moyenne sur les terrains qui font l'objet de la vente.

La difficulté, vous l'avez relevée, M. le Président, c'est l'un des fermiers qui a effectivement la possibilité en sa qualité de fermier de préempter et donc de faire l'acquisition en lieu et place de la SEBA 15 ; ce qui serait très dommageable puisque le terrain se trouve en plein milieu

des autres terrains, mais nous savons, pour ceux qui traînent nos pieds dans les tribunaux, que l'objectif en réalité ce n'est souvent pas d'acheter, c'est d'être indemnisé en complément de l'indemnisation qui est versée, étant entendu que l'indemnisation qui est versée pour les exploitants est une indemnisation qui est calculée en accord avec les services de la Chambre d'Agriculture puisqu'il y a un protocole d'accord qui existe en matière d'indemnisation et qu'en conséquence tout ceci est tout à fait cadré et calé et normalement ne souffre pas de difficultés pour l'exploitant agricole. Mais l'objectif, là, aujourd'hui, c'est plus la pression qu'autre chose puisque nous avons bien compris que, pour le propriétaire, on passe de 1,20 ou 1,50 € le mètre carré à 4 € et donc l'exploitant se dit : « ce serait bien que je prenne une petite partie de cette plus-value qui revient au propriétaire ». C'est là l'objectif –il faut que nous soyons très clairs– de ce contentieux qui gêne effectivement l'aménagement.

La deuxième difficulté, ce sera l'aménagement lui-même de cette zone puisque cet aménagement ne peut se réaliser que grâce aux concours des collectivités, et notamment la collectivité régionale en priorité, et nous savons malheureusement qu'aujourd'hui la Région est en train de recalibrer les zones d'activités et que les aides à la création de zones d'activités sont quelque peu réduites aujourd'hui et que nous pouvons effectivement craindre qu'entre 2012 et aujourd'hui, et encore plus peut-être dans les mois et années à venir, qu'il y ait un peu moins de largesse de la part de la Région Auvergne pour l'aménagement de cette zone. Il faudra bien évidemment y veiller, mais c'est une difficulté que nous avons et qui résulte du temps passé entre 2012 et aujourd'hui. Peut-être d'ailleurs aurait-il fallu le faire plus tôt, mais c'était un engagement plus important en 2003 d'acheter la totalité de ces terrains. Voilà la difficulté de tous les aménagements urbains et économiques que nous avons à faire sur la zone.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous répondrai que nous ne pouvons pas tout acheter et lancer toutes les opérations à l'époque. C'était strictement impossible par rapport à nos capacités financières.

S'agissant du concours de la Région, je ne doute pas que, quand nous allons être dans une grande Région puissante, nous allons avoir des subventions considérables et donc je n'ai absolument aucune inquiétude à ce niveau-là, Monsieur MOINS, aucune... Là, je crois que nous pourrions tous être rassurés, et peut-être même que nous en aurons tellement que nous ne saurons plus comment les utiliser.

M. ROUME.- Nous pourrions indemniser l'exploitant. Il y a d'ailleurs peut-être trop d'avocats conseils dans ce pays.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'autres questions là-dessus ? Monsieur le Vice-Président, vous pouvez intervenir.

M. CORNET.- Juste quelques mots, Monsieur le Président. Pour avoir suivi le dossier sur la dernière zone qui fait l'objet de la délibération, je peux dire que nous avons trouvé les agriculteurs conciliants ; ils avaient bien compris l'enjeu et ils nous ont facilité la tâche, même s'il a fallu de temps à autre trouver des surfaces de terrains à exploiter parce que les gens se sont bien rendus compte qu'autour d'une ville les fermes ne sont pas forcément bien placées et que les terrains il faut aller les chercher auprès des agriculteurs, il n'y en a pas ailleurs ; mais il y avait des gens qui avaient anticipé et d'autres qui ne l'avaient pas fait mais qui sont sur le point de le faire, et qui sont aidés en cela par tout un groupe d'agriculteurs. Je crois que c'est à mettre au mérite des agriculteurs. C'est important de le dire.

M. LE PRÉSIDENT.- Je voulais aussi remercier M. le Maire d'Ytrac parce qu'il a beaucoup participé à faciliter les choses dans la négociation. Nous travaillons avec la Chambre d'Agriculture, cela se passe globalement bien ; cela ne veut pas dire qu'il n'y a jamais d'incidents lorsque nous achetons un terrain, mais globalement cela s'est passé dans les

meilleures conditions. Et puis, je dois dire, Monsieur le Vice-Président, Maire d'Ytrac, que votre arrivée a permis de faciliter la réalisation de cette belle opération et de lever des blocages qui n'étaient pas très raisonnables pour ne pas dire davantage. Les choses s'accélèrent donc et c'est bien pour tout le monde, pour la Commune d'Ytrac et pour la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, et c'est ainsi que nous préparons l'avenir.

Quand nous serons au point sur EDF, je pense qu'il sera intéressant de demander aux représentants d'EDF de venir pour exposer leur projet qui est un projet très lourd sur cette zone.

S'il n'y a pas d'autres questions, je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2014/96 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la délibération suivante qui concerne les modalités du soutien de la CABA pour le fonctionnement de la licence « Langues Etrangères Appliquées » qui doit être réalisée par le Centre Universitaire Jean-François Champollion à compter de l'année 2014, c'est-à-dire de la prochaine rentrée. Mme COSTES va nous exposer ce dossier et le combat qu'il faut mener pour le voir réussir.

DÉLIBÉRATION N° 2014/97 : MODALITÉS DU SOUTIEN ACCORDÉ PAR LA CABA POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA LICENCE LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES OPÉRÉE PAR LE CENTRE UNIVERSITAIRE JEAN-FRANÇOIS CHAMPOLLION SUR AURILLAC A COMPTER DE L'ANNÉE 2014

Rapporteur : Mme COSTES

Mme COSTES.- Merci, Monsieur le Président. Le Centre Universitaire Jean-François Champollion d'Albi propose de mettre en place un cycle délocalisé de licences LEA L1, L2 et L3 anglais-espagnol à compter de la rentrée 2014 sur notre campus universitaire. Bien sûr, préalablement, nous avons contacté l'Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand. L'Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand n'a pas été en mesure de mettre en place ce projet à la rentrée 2014. Nous les recontacterons ultérieurement, mais le Centre Universitaire Jean-François Champollion nous a fait des propositions intéressantes et donc nous partons avec une mise en place par le Centre Universitaire Champollion qui a délocalisé la formation « langues étrangères appliquées » à Rodez ; quatre maîtres de conférences viendront donc de Rodez régulièrement sur notre site aurillacois pour assurer cet enseignement.

Ce projet s'appuie sur une première coopération qui avait été expérimentée à la rentrée 2012 entre le Centre Universitaire Champollion et notre campus ici ; mais il y avait eu un problème parce que les étudiants qui intégraient une L3 Langues étrangères appliquées venaient d'un DUT GEA, et donc évidemment ils n'avaient pas le niveau requis en langues étrangères pour suivre une licence en niveau L3 en anglais et en espagnol notamment. C'est pour cela que nous avons décidé de repartir sur un cursus complet (L1, L2, L3).

Ce projet permettra de diversifier l'offre de formation sur notre campus, en particulier une offre de formation qui s'adressera à des bacheliers littéraires parce que, sur notre campus aurillacois, nous n'avons pas de formations destinées aux bacheliers littéraires. Cette offre de formation est dans la continuité des sections européennes proposées dans nos lycées. Nous avons des sections européennes dans tous les lycées d'Aurillac. Le Lycée Jean Monnet s'y est mis avec succès puisqu'il y a 8 professeurs qui ont passé avec succès l'habilitation à enseigner une matière autre que les langues en langues étrangères, et notamment en anglais. Nous avons d'ailleurs un candidat ici présent qui a passé avec succès cette habilitation, et je le félicite.

Ce projet permettra aussi d'optimiser les nouvelles infrastructures qui seront opérationnelles à compter de la rentrée 2015 dans le cadre du projet A2EX ; nous allons avoir des laboratoires de langues complémentaires, des salles de cours, des logements, et éventuellement – c'est quelque chose que nous étudions – nous pourrions avoir la possibilité de mettre en place une formation par alternance au niveau de la L3 ; cela n'existe que sur une formation LEA en Région PACA. Cela pourrait intéresser des étudiants venant de différents horizons. Cela, c'est à l'étude, c'est une possibilité qui est envisageable.

Il sera mis en place selon un phasage en 4 ans qui permettra de vérifier le niveau de la formation L1 et L2 sur Aurillac avant de se lancer sur la L3.

Quatre maîtres de conférences viendront de Rodez.

Le pilotage administratif et pédagogique sera assuré par le Centre Champollion d'Albi.

Les compléments d'enseignement seront donnés par des professeurs locaux. Nous avons lancé une campagne de recrutement qui a eu beaucoup de succès. Nous serons donc en mesure d'assurer un enseignement de qualité localement.

Le site d'Aurillac, dans le cadre du partenariat étroit entre la CABA et le Conseil Général du Cantal, mettra à disposition les infrastructures nécessaires au bon déroulement de la formation, c'est-à-dire :

- une salle informatique ;
- un laboratoire de langues ; il y en a un actuellement, il y en aura plusieurs lorsque l'aménagement de l'école annexe sera terminé ;
- des salles de TD ;
- l'accès à la Bibliothèque universitaire et à la Médiathèque.

Un appui administratif, sur la base de 1/5^{ème} de temps sera également pris en charge par la CABA.

Le site d'Aurillac, dans le cadre d'une parité CABA/Conseil Général du Cantal, prendra également en charge les frais de déplacements des enseignants, des dépenses courantes de fonctionnement, les dépenses de la masse salariale mobilisée sur cette formation et prise en charge par le Centre Champollion qui ne seraient pas couvertes par la subvention pour charges de service public qu'il perçoit.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- d'octroyer pour l'année civile 2014 au Centre Universitaire Jean-François Champollion une subvention d'un montant de 5 933 €, soit 50 % des dépenses prévisionnelles générées par l'ouverture d'une L1 licence LEA sur le campus d'Aurillac et non prises en charge par le CU Jean-François Champollion ;
- de mettre à disposition du Centre Universitaire Jean-François Champollion pour 1/5^{ème} temps Mme Séverine Trin, actuellement détachée auprès de l'Université d'Auvergne sous l'égide de sa Fondation pour 4/5^{ème} de temps ;
- de signer avec le Centre Universitaire Jean-François Champollion et le Conseil Général une convention partenariale définissant les objectifs et les moyens affectés à la mise en place d'un cycle complet de licence LEA sur le campus universitaire d'Aurillac sur les 4 prochaines années.
- d'autoriser M. le Président à signer ladite convention.

Les inscriptions sont en cours. Elles se font auprès de Mme Trin qui est le responsable administratif ici sur place. Une adresse internet a été donnée, un numéro de téléphone aussi, et les inscriptions ont commencé. Il y aura une deuxième vague d'inscriptions au mois de septembre. Les inscriptions peuvent se faire entre les résultats du bac et le 17 juillet, et elles pourront se poursuivre en septembre.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Madame COSTES. Ce dossier a été difficile à monter. Nous l'avons monté en partenariat avec le Conseil Général, d'où la parité dans nos interventions. Nous avons eu des difficultés car nous avons contracté avec le Centre Universitaire Champollion, c'est-à-dire Albi et Toulouse ; ce qui est un moyen de s'ouvrir vers d'autres universités et vers le Sud-Ouest qui nous est cher, et il faut dire que nous avons eu un certain nombre de difficultés avec l'Université de Clermont-Ferrand qui ne voyait pas – il faut le dire – d'un très bon œil et c'est un euphémisme le fait que nous nous lancions dans une opération avec Champollion qui, au point de vue universitaire, a une véritable vision de l'aménagement du territoire entre les différents sites ; ce qui n'est pas forcément toujours le cas à Clermont-Ferrand. Nous avons donc essayé de collaborer avec Clermont-Ferrand, nous les avons associés à toute notre démarche. Et puis, ils ne voulaient surtout pas démarrer en 2014, et j'ai eu le sentiment quand même qu'ils n'avaient pas tellement envie de démarrer à quelque période que ce soit puisqu'ils ont, eux, une formation LEA.

Mme COSTES.- Ils ont une formation LEA, et donc l'impression que nous avons c'est qu'ils nous voyaient un peu comme des concurrents.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est quand même, comme l'a rappelé Josiane COSTES, le type d'enseignement qui nous est réclamé par les entreprises ici, c'est tout à fait évident. Nous lançons donc cette opération. Cela fera des étudiants en plus sur Aurillac, une nouvelle formation intéressante, et j'espère que cela va réussir. Mais cela n'a pas été très facile. Y a-t-il des questions là-dessus ? Monsieur MOINS, vous avez la parole.

M. MOINS.- Ce n'est pas une question, Monsieur le Président, c'est une observation. Comme à la suite de vos propos sur la ZAC d'Esban, il est à peu près certain que, lorsque nous serons dans la grande Région, tout ira mieux avec l'Université Jean Moulin de Lyon. C'est une certitude, Monsieur le Président. C'est une boutade...

M. LE PRÉSIDENT.- Je l'avais bien compris comme cela. Mais je vais vous rassurer puisque j'ai fait voter un amendement qui permet à un Département de quitter sa Région d'origine sans l'accord de sa Région d'origine. C'est ce que le Sénat a voté, et j'espère que nous allons pouvoir tenir pour choisir la Région qui nous fera les meilleures offres, et d'ailleurs – c'est un peu une boutade, mais je pense que cela va arriver – je pense recevoir bientôt une lettre du Président de la Région Languedoc qui nous touche avec la Lozère proposant de nous associer à leur grand destin avec des propositions tout à fait intéressantes... Ce qui serait bien, c'est que nous ayons le choix et que nous puissions aller là où il y a le plus de sous parce que nous n'en avons pas beaucoup...

M. ROUME.- Quelle concurrence ! C'est la mise en concurrence des territoires à tout-va.

M. LE PRÉSIDENT.- Ah, c'est le libéralisme à tous crins, Monsieur ROUME.

M. MOINS.- C'est la concurrence loyale et non faussée.

M. LE PRÉSIDENT.- Plus sérieusement, encore que ce soit tout à fait sérieux, je crois que c'est une bonne chose pour le Bassin d'Aurillac d'avoir cette filière complémentaire qui ne peut apporter que du plus à tout point de vue. D'ailleurs, comme me le faisait remarquer le Premier Vice-Président, dans la délibération il est marqué « A2EX ». Monsieur le Député, vous avez la parole.

M. CALMETTE.- Je ne parlerai pas de réforme territoriale, ni de Lyon, rassurez-vous ; nous aurons d'autres occasions pour le faire. A2EX, cela veut dire Auvergne Alternance Excellence. Il nous manquait le « E » tout à l'heure ; le « E », c'est excellence. J'espère éclairer la lanterne du Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Quand il y a simplement un « X », je m'arrête à « X ». Il faut rectifier la délibération.

Mme COSTES.- Ceci dit, nous recontacterons Blaise Pascal l'an prochain pour voir dans quel état d'esprit ils sont. Mais cette année ils ne voulaient pas partir sur ce projet.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, mais enfin maintenant que nous sommes partis avec les autres, ce sera peut-être un peu tard l'année prochaine.

Mme COSTES.- Nous les recontacterons par politesse, nous les avons contactés moult fois, nous les avons rencontrés, et il n'y eut vraiment rien à faire.

M. LE PRÉSIDENT.- Il n'y a rien à faire. Nous vogueons vers les Sud-Ouest. Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur JUILLARD, vous avez la parole.

M. JUILLARD.- Les 5 933 € sur l'année civile 2014, je suppose que c'est un trimestre.

Mme COSTES.- Oui, c'est la moitié de l'année en fait, c'est la fin de l'année, c'est la rentrée universitaire du mois de septembre parce que la rentrée a lieu en septembre.

M. JUILLARD.- Après, c'est trois fois plus.

Mme COSTES.- Pas tout à fait. De toute façon, pour vous éclairer, les frais en montants en nombre d'années ne seront pas proportionnels puisque nous payons les déplacements des maîtres de conférences et donc ils ne se déplaceront qu'une fois pour enseigner sur les trois niveaux. Donc, si vous voulez, cela ne va pas augmenter de façon proportionnelle avec le nombre de licences mises en place.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous avez pu remarquer que le Vice-Président en charge des Finances veillait de près au budget de la Communauté d'Agglomération. Ce qui est une bonne chose. Ceci étant dit, Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2014/97 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons avec M. le Vice-Président Alain BRUNEAU au Contrat pluriannuel pour une opération collective de réduction de la pollution dispersée toxique et organique issue des activités économiques sur le territoire de la CABA. Cela, c'est un beau programme, Monsieur BRUNEAU.

DÉLIBÉRATION N° 2014/98 : CONTRAT PLURIANNUEL POUR UNE OPÉRATION COLLECTIVE DE RÉDUCTION DE LA POLLUTION DISPERSÉE TOXIQUE ET ORGANIQUE ISSUE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA CABA

Rapporteur : M. BRUNEAU

M. BRUNEAU.- Merci, Monsieur le Président. Effectivement, c'est un vaste programme. Dans le cadre de son 10^{ème} programme d'intervention 2013-2018, l'Agence de l'Eau Adour Garonne a prévu de reconduire un dispositif d'aides financières destinées à lutter contre la pollution dispersée issue des PME, des TPE et de l'artisanat.

Dans ce cadre, l'objectif de l'opération collective est la maîtrise des rejets des entreprises raccordées au système d'assainissement de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac en vue de réduire les pollutions de type toxiques et/ou organiques, ces pollutions

étant susceptibles d'altérer le fonctionnement de la station d'épuration et des réseaux de collecte. La maîtrise des rejets des entreprises permettra d'une part d'améliorer le fonctionnement du système d'assainissement et la gestion des sous-produits d'épuration, et d'autre part de contribuer à la préservation de la qualité du milieu.

Afin d'adhérer à cette démarche, il vous est proposé que la CABA signe avec l'Agence de l'Eau, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cantal et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Cantal une convention pluriannuelle de partenariat qui définira les objectifs de l'opération collective, le programme d'actions, les engagements de chacun et les modalités de suivi et de financement de l'opération.

Je voudrais préciser qu'une première opération avait eu lieu il y a quelques années déjà et à titre informatif également que les rejets de ce type d'activités représentent malgré tout l'équivalent de 15 000 équivalents habitants sur la station de Souleyrie ; ce qui n'est pas neutre, y compris évidemment le C.M.C., l'hôpital et certaines industries.

Ensuite, je voudrais aussi préciser ce qui est dans le contrat, c'est-à-dire que pour ce qui est des secteurs d'activités relevant de la Loi Warsmann 2 du 17 mai 2011, c'est-à-dire l'hôtellerie, la restauration, la coiffure, le pressing et les sociétés de services, comme vous le voyez, cela représente quand même 151 établissements sur le territoire de la CABA, et pour ce qui concerne les secteurs soumis à une autorisation ou à une convention de déversement, c'est-à-dire notamment les activités vétérinaires, les travaux de peinture surtout avec 91 établissements et les imprimeries, cela fait quand même 143 établissements ; ce qui n'est pas neutre sur le territoire.

Il vous est proposé :

- d'approuver le contrat pluriannuel entre l'Agence de l'Eau, la Collectivité, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cantal et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Cantal ;
- d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président chargé des travaux et réseaux à signer ledit contrat ainsi que les documents y afférents.

Vous pouvez voir également que le plan de financement prévisionnel de ce plan d'actions, sur la durée du contrat, est de 153 630 €, avec une aide de l'Agence de l'Eau pour 50 %, sachant que dans ce montant prévisionnel il y a des actions qui seront menées par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et la CCI et d'autres par la CABA. Vous avez le tableau à la fin de la proposition de contrat.

Voilà, Monsieur le Président, pour la présentation de cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est à la dernière page du document qui est joint à la délibération. C'est une bonne opération, correctement financée par l'Agence de l'Eau, qui aura normalement des effets positifs sur la station de Souleyrie, sur laquelle nous serons amenés à faire des travaux importants dans les années qui viennent. Y a-t-il des questions là-dessus ? Monsieur FRÉCHOU, vous avez la parole.

M. FRÉCHOU.- Ce n'est pas vraiment une question, ce sont simplement quelques observations. Evidemment, je me félicite de ce projet. Simplement, on observe, quand on lit les documents, que l'on retrouve encore dans l'eau des traces de produits tels le lindane qui est un insecticide qui est interdit déjà depuis 1998 par exemple et des traces de pesticides un peu de toutes natures. Alors évidemment nous ne sommes pas sur des seuils dangereux pour la santé, quoique parce que ce qui est important ce sont parfois les effets à long terme croisés avec ce que l'on peut trouver dans l'eau, ce que l'on trouve dans l'alimentation et ce que l'on trouve dans l'air, etc ; ce n'est donc pas neutre. A ce propos, moi je voudrais encourager les municipalités de la CABA à se mettre en conformité assez vite avec la loi de

janvier 2014 qui prévoit la fin des produits phytosanitaires d'ici le 1^{er} janvier 2020. Il serait donc peut-être urgent de commencer à anticiper, voire d'être exemplaire dans ce domaine-là parce que l'essentiel des traces des pesticides vient de l'agriculture et des services techniques.

Par ailleurs, je sais qu'en ce moment, au niveau du Parlement, il y a une discussion sur une loi qui vise à interdire l'épandage et la pulvérisation de pesticides à proximité des écoles, des maisons de retraite et des lieux où se trouvent des personnes vulnérables. Je me félicite de ce projet et j'espère que nous pourrons, même s'il n'est pas appliqué de manière très contraignante par le Parlement, nous, sur notre territoire, en prendre acte et faire en sorte que ce soit actif. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne ferai pas de commentaires sur cette loi qui est en cours de discussion, d'autres ont fait ces commentaires pour moi.

Quant aux maires, ils sont là, ils vous écoutent, et je ne doute pas qu'ils mènent une politique raisonnable en la matière ; ce que, pour sa part, la Communauté d'Agglomération essaie de faire, sachant que ce n'est pas toujours facile.

M. BRUNEAU.- Monsieur le Président, des pesticides, nous allons en parler après.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas la même chose.

M. FRÉCHOU.- On en parle dans le chapitre « problématique du territoire, état des lieux et enjeux ».

M. BRUNEAU.- Oui, mais dans le cadre de ce contrat, les entreprises qui vont s'inscrire pour être vérifiées et pour être mises aux normes, ce sont surtout les métiers de bouche, les imprimeurs, les garages et les entreprises de peinture ; ce sont donc surtout des activités plutôt artisanales ou commerciales.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons des rejets à caractère industriel, même si cela peut être de petites entreprises, que nous trouvons dans la station de Souleyrie, et dont, pour certains, nous n'avons jamais pu en déterminer l'origine ; ce qui est un vrai problème. Pas d'autres questions là-dessus. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2014/98 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur BRUNEAU, vous pouvez nous présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2013 ; document, mes chers collègues – je parle aux maires –, que vous aurez le devoir de présenter dans chacun de vos conseils municipaux. C'est une formalité légale.

DÉLIBÉRATION N° 2014/99 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – ANNÉE 2013

Rapporteur : M. BRUNEAU

(Présentation de documents sur écran)

M. BRUNEAU.- Effectivement, vous devrez le présenter dans vos conseils avant le 31 décembre. Merci, Monsieur le Président.

Il s'agit d'un rapport récurrent qui revient tous les ans. Je vais vous le présenter et j'essaierai d'être aussi synthétique que Mme la Vice-Présidente précédemment.

Vous avez un premier tableau qui vous présente le prix total de l'eau. Le prix du m³ d'eau avec le SPANC revient à 2,12 € en 2013, contre 2,10 € en 2012, et avec l'assainissement

collectif à 3,86 € en 2013, contre 3,80 € en 2012. Il faut savoir que la moyenne du prix de l'eau pour le Bassin Adour Garonne est de 3,68 €, mais hors taxes ; c'est donc très proche, mais les calculs sont un peu plus compliqués puisque vous n'avez pas la même TVA sur ce qui concerne l'eau et sur ce qui concerne l'assainissement.

Ensuite, nous allons parler du Bureau d'études, où il y a 9 agents.

L'activité du Bureau d'études, c'est l'instruction des documents d'urbanisme. Vous voyez qu'en 2013 il y a eu moins de documents instruits qu'en 2012 et en 2011 ; c'est ce que nous voyons tous dans nos communes, c'est-à-dire que les demandes de permis de construire et de certificat d'urbanisme ont malgré tout bien diminué sur les deux dernières années.

Pour ce qui concerne les déclarations d'intention de commencement de travaux et les demandes de renseignements, là par contre il y a eu une augmentation puisque nous sommes passés à 1 288 en 2013, alors que nous étions autour de 800 dans les années précédentes, mais là c'est la conséquence de l'application de directives nationales puisque, là, toutes les DICT et les demandes de renseignements ont été structurées.

Ensuite, nous avons l'activité du SPANC. Là, vous voyez que le SPANC a contrôlé 220 installations existantes, sachant que dans ces 220 il y a les 168 de Carlat qui est nouvellement rentrée dans le périmètre de la CABA, et 131 installations neuves ont été contrôlées également.

M. LE PRÉSIDENT.- Tu peux peut-être dire un mot de ce qu'est le SPANC parce qu'il y a quelques nouveaux Élus qui ne connaissent pas le SPANC. Roger DESTANNES nous a appris pendant des années ce que c'était.

M. BRUNEAU.- Le SPANC, c'est le Service Public de l'Assainissement Non Collectif. Puisque le Président a fait référence à Roger DESTANNES, je dois dire que nous avons été une communauté pionnière en la matière puisqu'il a été créé dès 2002 à la CABA, alors que l'obligation de création était pour 2005, et d'ailleurs en 2012 nous avons reçu pendant deux jours les Assises Nationales de l'Assainissement Non Collectif sous la houlette de Roger DESTANNES.

Pour le secteur de l'eau, s'agissant des ressources sollicitées en 2013, le volume total produit par les pompages s'établit à 1 430 478 m³. Vous voyez que c'est en diminution par rapport à 2012 ; ce qui est une bonne chose puisque, comme il est indiqué, c'est produit par les pompages, donc avec consommation d'énergie.

Par contre, le volume produit par les sources, donc sans nécessité d'énergie, là nous avons gagné 100 000 m³ puisque nous sommes passés de 2 884 000 m³ en 2012 à 2 984 000 m³ en 2013.

Ce qui fait un volume total annuel prélevé en 2013 de 4 415 029 m³, en légère diminution par rapport à l'année 2012. Nous avons des fluctuations suivant les années. Tout cela dépend des sécheresses ou des printemps pluvieux comme nous en avons eu un en 2013, tout dépend de la pluviométrie du printemps. Il faut voir aussi que, par contre, la consommation continue de baisser peut-être en raison du prix puisque les gens font plus attention à leur consommation en raison du prix, peut-être parce qu'ils sont de plus en plus sensibilisés à l'environnement, mais il faut quand même savoir que cela a un impact sur le Budget de l'Eau et le Budget de l'Assainissement qui sont des budgets autonomes, qui doivent s'alimenter eux-mêmes en recettes, et la baisse continue de la consommation a quand même un retentissement sur le fonctionnement et les investissements possibles de ces deux budgets.

Nous allons passer au point suivant qui concerne la conformité des analyses.

Là, vous voyez que la grande majorité des communes ont une conformité supérieure ou égale à 95 %, sachant que la Commune qui a les moins bons résultats c'est la Commune de Lacapelle-Viescamp qui est entre 50 et 69 % ; nous allons en parler dans quelques instants,

en sachant que cela s'explique par le captage du Moulin de Jallès qui est un captage sur la rivière l'Authre, nous allons y revenir en évoquant les dossiers qui sont en cours d'étude. Sinon, il y a quand même une nette amélioration sur la conformité des analyses un peu plus chaque année.

Pour ce qui concerne l'activité du Pôle Travaux dans le cadre du Service de l'Eau, le Pôle Travaux c'est le pôle qui s'occupe des branchements neufs et qui fait des travaux sur réseaux, hors les travaux qui sont attribués dans le marché à bons de commande.

Ce Pôle Travaux s'occupe aussi de l'entretien et de la modernisation des réseaux, sachant que la prévention des fuites est privilégiée puisqu'il est toujours préférable de reprendre les réseaux avant justement d'être obligé d'agir rapidement pour cause de fuite. Il y a donc une surveillance et une recherche des fuites qui sont constantes.

S'agissant de l'activité du Pôle Exploitation, là il y a deux cellules : la cellule Production et la cellule Exploitation.

La cellule Production suit la ressource notamment, il y a des bilans réguliers des ressources qui sont faits. Elle assure aussi le suivi de la qualité de l'eau, intervient au niveau de l'optimisation des équipements de production et de la modernisation des installations.

La cellule Exploitation intervient au niveau de la connaissance et de la maîtrise des systèmes de réseaux et assure l'exploitation au jour le jour.

Ensuite, il y a le Pôle Exploitation qui, lui, travaille encore plus directement pour les usagers puisqu'il s'occupe des branchements. Il y a eu 3 647 interventions en 2013 au service de l'utilisateur. Il y a eu 74 ouvertures de concessions, un peu moins qu'en 2011 et presque comme en 2012. Le Pôle Exploitation est intervenu au niveau du renouvellement du parc des compteurs qui est une activité importante depuis plusieurs années puisque le service met en place des compteurs avec des têtes où l'on peut relever les consommations à distance, sans avoir à pénétrer dans les immeubles ; dans les constructions anciennes, les compteurs sont à l'intérieur des garages et ce n'est pas toujours évident pour relever les consommations. En 2013, il y a donc eu 1 863 renouvellements de compteurs ; ce qui est un peu plus qu'en 2012 et plus qu'en 2011. Le Pôle Exploitation est intervenu également sur des fuites avant compteurs, sachant qu'il y en a eu 215 en 2013. Vous voyez que c'est un service qui ne manque pas d'occupation.

Nous allons parler maintenant du secteur assainissement collectif.

Les stations d'épuration définissent des agglomérations d'assainissement. Il y a 41 agglomérations d'assainissement. Il y en avait 42 mais il y a eu la fusion de celle de Reilhac avec Jussac fin 2012, et donc en septembre 2013 c'est la fusion d'Ytrac Bourg avec Espinat. Vous voyez que la principale station d'épuration c'est Souleyrie avec 57 300 équivalents habitants.

Ensuite, il y a

- la station d'Espinat avec 5 300 équivalents habitants,
- la station de Jussac réhabilitée avec 3 850 équivalents habitants,
- 4 stations de 1 000 à 1 500 équivalents habitants,
- 14 stations de 200 à 1 000 équivalents habitants,
- 20 stations de moins de 200 équivalents habitants.

Nous avons tout le panel d'importance des stations.

Pour ce qui concerne les réseaux, il y en a 79 % en séparatif et 21 % en unitaire.

Nous comptons 402 km de réseaux, avec des déversoirs d'orages principalement sur le territoire drainé par Souleyrie et également sur Jussac-Bourg puisque c'est un assainissement relativement ancien et à l'époque il était surtout unitaire et il y avait énormément de déversoirs d'orages.

Il y a 47 postes de relèvement, dont 45 % sur le réseau de Souleyrie.

S'agissant des résultats d'exploitation, nous pouvons noter les éléments suivants :

- 29 km de réseaux curés pour 126 tonnes de matières de curage extraites
- 110 interventions suite à des plaintes de redevables
- 3 campagnes de dératisation
- 336 interventions d'entretien sur les postes de relèvement
- 520 interventions sur les stations d'épuration principalement pour le soutirage des boues
- 261 contrôles de raccordement avec un délai moyen de réponse de 1 mois, notamment dans le cadre de mutations et des actes notariés.

Pour revenir sur les stations d'épuration, vous voyez que, là aussi, nous avons non seulement tout le panel des volumes d'équivalents habitants, mais aussi tout le panel des systèmes de traitement puisque nous avons principalement les boues activées sur Souleyrie, Jussac et Espinat, et ensuite vous avez les filtres à sable, les lagunes, les filtres plantés de roseaux, les lits bactériens et les décanteurs/digesteurs ; ce qui demande toute une technicité et toute la palette des connaissances pour les techniciens de la CABA.

L'exploitation en quelques chiffres :

- Près de 1 000 heures de maintenance (préventif + curatif) sur la station de Souleyrie.
- Les boues de toutes les stations sont traitées par l'incinérateur de Souleyrie, sauf Jussac, Marmanhac et Verrière.
- 100 % des boues sont traitées de façon conforme à la réglementation.
- Près de 3 000 heures d'interventions d'électromécaniciens.
- 79 % des postes de relèvement sont télégérés, un peu plus qu'en 2012.
- 54 % de stations à boues activées sont télégérées, un peu plus qu'en 2012 également.
- Le taux de conformité des armoires électriques est de 94 % pour les stations d'épuration et de 98 % pour les postes de relèvement.

Pour ce qui est des performances épuratoires, la station de Souleyrie remplit toutes les obligations en matière d'autosurveillance, hors système de collecte.

En 2013, les rejets de la station de Souleyrie sont conformes au regard du débit de référence de 12 000 m³/jour et non conformes pour la prise en compte du débit de référence du temps de pluie, mais nous allons y revenir en parlant des études en cours.

Pour les autres stations, il y a 11 stations qui ne permettent pas de faire un suivi de rejets complets car il n'est pas possible d'effectuer une mesure de débit en sortie. 26 stations par contre présentent des rejets conformes. On peut noter 3 rejets non conformes sur Mandailles Bourg où il y a une étude en cours, à Vézac Bourg (cela fera partie de l'étude de la Vallée de la Cère et du rabattement sur Souleyrie) et sur la lagune de Saint Paul des Landes.

Pour 5 stations, la taille d'agglomération théorique est supérieure à la capacité nominale, il s'agit des stations suivantes : Ytrac Bourg (mais ce n'est plus d'actualité puisque c'est ramené sur Espinat), Ytrac le Bex, Yolet, Sansac Bourg et Vézac Bourg.

Voilà pour ce qui concerne le rapport lui-même sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement.

Maintenant, nous allons parler des études et travaux puisqu'ils ont été évoqués lors de la dernière réunion de la Commission.

Il y a une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui a été confiée à une société pour la mise aux normes du système d'assainissement de Souleyrie (réseaux et station d'épuration). C'est un marché de 108 000 € HT, qui devrait permettre d'améliorer et de maîtriser les coûts d'investissement et de fonctionnement des différents ouvrages à créer.

Depuis, il y a eu également l'attribution du marché d'études du système d'assainissement par temps de pluie dont j'ai fait référence tout à l'heure. C'est la société SAFEGE située à Romagnat qui est titulaire du marché pour 263 623 € HT.

Ensuite, il y a l'étude stratégique d'assainissement du bassin versant de la Cère qui correspond à l'étude qui avait été faite pour la Vallée de l'Authre et lancée il y a une dizaine d'années.

Pour ce qui concerne l'augmentation de la capacité de la lagune de Yolet, là les travaux sont en cours et vont être bientôt terminés.

Ensuite, il y a des études stratégiques pour la commune de Mandailles Saint Julien et les deux agglomérations d'assainissement de Lacapelle-Viescamp.

Pour ce qui concerne le programme de la Vallée de l'Authre, il reste encore à faire quelques ajustements et quelques derniers travaux.

Cela, c'était pour l'assainissement.

Pour l'eau potable, il faut citer le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable qui a pour but de réaliser un diagnostic de notre système d'alimentation en eau potable pour corriger les éventuels dysfonctionnements et définir les orientations visant à améliorer l'alimentation en eau et à anticiper les besoins futurs. C'est donc surtout de la prospective pour préparer le futur, sachant que la desserte de la commune de Lacapelle est une des priorités de ce Schéma Directeur.

Ensuite, il y a le Contrat d'Animation Haute Dordogne. Là, c'est pour réaliser un diagnostic des pollutions agricoles. C'est un marché qui a été attribué à la Chambre d'Agriculture pour un montant de 51 741 € HT.

Il faut citer aussi des études, dans le cadre du captage Grenelle, au niveau de la prise d'eau de Jallès. Cette prise d'eau à laquelle je faisais référence tout à l'heure a été classée parmi les 500 captages d'eau classés « Grenelle » à l'échelon national. Il est donc fortement question d'améliorer la qualité. Là, il y a également une enquête auprès des agriculteurs, qui est d'ailleurs liée à la mise à jour de la carte de vulnérabilité du Moulin de Jallès. Là, nous prenons en compte tous les captages qui sont sur le bassin versant de l'Authre, depuis l'amont jusqu'au captage de Jallès.

Vous voyez que, pour ce qui concerne l'eau et l'assainissement, il y a quand même un certain volume d'études en cours, avec un certain coût, et là nous n'en sommes qu'aux études ; cela veut dire que l'on peut penser, notamment sur Souleyrie et peut-être après sur la Vallée de la Cère, que nous arriverons, là aussi, avec des travaux importants qu'il conviendra de financer dans les années à venir.

Voilà, Monsieur le Président, pour la présentation de ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur le Vice-Président. Est-ce que cet intéressant rapport, dont je vous conseille la lecture parce qu'on y apprend des tas de choses, suscite des questions et des interrogations avant que vous ne le retransmettiez dans chacun de vos conseils municipaux ? Pas de questions.

Nous n'avons pas de vote à émettre sur ce rapport. Je vous propose d'en prendre acte.

Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n°2014/99.

Je demande à M. Philippe GRANIER, Vice-Président en charge des TDMA, de nous faire une présentation synthétique de son rapport qui doit subir le même processus dans chacun de vos conseils municipaux.

DÉLIBÉRATION N° 2014/100 : RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS – ANNÉE 2013

Rapporteur : M. GRANIER

(Présentation de documents sur écran)

M. GRANIER.- Merci, Monsieur le Président. Vous voyez les quatre grands chapitres, nous allons les balayer assez rapidement puisque nous devons êtres synthétiques.

La collecte

On s'aperçoit, au niveau de la collecte, que nous avons une progression au niveau des ordures ménagères de 87 tonnes. C'est une progression qui est quand même relativement légère.

Au niveau de la collecte par les bennes bi-compartmentées et les bennes, nous avons une progression de 2,42 % par rapport à 2012 avec 1 096,8 tonnes. C'est bien, ce n'est pas satisfaisant, je pense que mon prédécesseur aurait pensé la même chose.

Vous allez voir qu'en poursuivant, toujours au niveau des collectes en apport volontaire, nous allons pouvoir trouver quelques satisfactions mais aussi quelques insatisfactions. La plus évidente insatisfaction, c'est sur le verre où on s'aperçoit que nous avons une régression de 4,8 % qui est considérable. Les journaux se maintiennent à peu près quand les emballages, eux, progressent mais ne représentent pas un tonnage considérable. Il sera donc mis en place – je vous le dirai en conclusion – un certain nombre d'actions pour essayer d'améliorer ces critères-là.

Pour ce qui est de la collecte en déchetterie, là nous pourrions nous satisfaire parce que nous voyons une progression. L'essentiel de la progression se fait sur des éléments qui, malheureusement, ne peuvent pas être valorisés, je ne dis pas qu'ils ne le seront pas ; nous avons des gravats, des tontes de gazons, des non recyclables où là nous avons une progression considérable, quand dans le même temps on voit les métaux qui, eux, diminuent, les D3E qui diminuent aussi, on le voit sur le bas du tableau. Donc, dans l'ensemble, nous avons une progression de la collecte, mais à mon avis pas satisfaisante quant à la qualité de ce que nous collectons ou du moins pas satisfaisante en général.

Pour ce qui est des D3E, c'est une régression au total de 6,7 %. Là aussi, il nous faudra faire de gros efforts parce que nous sommes foncièrement mauvais. Je précise que les chiffres que j'annonce ce sont des tonnes.

M. ASTRUC.- Pour les écrans, maintenant que ce sont des écrans plats, cela pèse moins lourd.

M. GRANIER.- Cela pèse moins lourd en effet. Nous avons tous jeté nos vieux écrans.

Au niveau de la collecte en déchetteries, vous allez retrouver les différents flux de produits qui sont amenés en déchetteries, que vous retrouvez en tonnages sur le récapitulatif. Nous avons collecté 66 tonnes au niveau des huiles. Nous avons aussi collecté des liquides, des peintures, des aérosols. Ce n'est jamais satisfaisant. Il faudra que nous arrivions à en collecter un peu plus.

Là, vous avez un graphique. Quand on le regarde comme cela, on se dit : ce n'est pas mal finalement, nous progressons un petit peu puisque nous sommes sur le violet. Oui, on peut l'envisager ainsi, mais quand on rentre vraiment dans le détail des chiffres nous ne sommes quand même pas très, très bons.

Le traitement des déchets ménagers

Sur le tri des déchets ménagers, là aussi il suffit de regarder les courbes, elles parlent toutes seules. Vous avez la courbe violette, qui est la dernière, qui représente l'année 2013. Quand elle ne se stabilise pas, elle chute encore une fois. Là aussi, il va falloir que nous menions des actions importantes pour amener nos concitoyens à améliorer tout cela.

En ce qui concerne le centre de tri, au niveau des matériaux, quand on voit 1.05 A, 5.02 A et 5.03 A, il faut savoir que ce sont des cartons. On voit les flux entrants au niveau des différents produits : les cartons, l'acier, l'aluminium, les journaux, le PEHD (c'est-à-dire le plastique, clair ou foncé). Nous avons un résultat final en bas du tableau qui est ce qu'il est, mais là aussi je pense qu'il nous faudra faire toujours de gros efforts pour améliorer ces résultats.

Nous en arrivons au bilan de la post-exploitation de Tronquières.

L'ensemble des analyses qui ont été réalisées sont satisfaisantes. Nous avons réalisé la cartographie des émanations gazeuses sur le centre de stockage. Les campagnes de mesures des émanations sont correctes. On parle maintenant du suivi post-exploitation du CSDND ; moi, je l'appelle toujours « centre d'enfouissement », c'est plus clair pour tout le monde, parce que selon le ministre qui arrive on change le nom à chaque fois.

Ce que vous voyez là sera repris l'année prochaine.

La réduction des déchets à la source

Nous en arrivons enfin à quelque chose qui est important, auquel mon prédécesseur tenait beaucoup, c'est le compostage puisqu'il nous permet de diminuer considérablement l'ensemble des fermentescibles. Je vous engage, pour ceux qui n'ont pas encore signé la charte du compostage, à prendre un composteur chez vous et à venir signer cette charte rapidement, bien sûr à en faire également la promotion au niveau de vos communes parce que c'est important ; cela commence par là, cela commence par les élus, c'est à vous de faire le premier travail ; nous ne pouvons pas demander systématiquement simplement aux gens de le faire, c'est à vous de dynamiser cette démarche.

Très clairement, le Service Environnement et le Service Communication de la Communauté d'Agglomération vont nous aider à mettre en place une réglette de tri qui sera, je l'espère, mise en œuvre pour le mois d'octobre, qui, là aussi, va permettre à l'ensemble des concitoyens de l'Agglomération de pouvoir trier leurs déchets plus facilement parce qu'aujourd'hui il m'arrive moi aussi de me retrouver avec un élément dans les mains et de me dire : celui-là, je le mets dans quelle poubelle. A partir de là, je me suis dit que si j'avais ce problème nos concitoyens l'avaient aussi. Normalement, nous aurons cela au mois d'octobre. Nous l'avons aussi évoqué l'autre jour au Syndicat Ouest Cantal Environnement avec M. DABERNAT et les différents représentants des communautés de communes qui sont prêts visiblement, sur la base du travail qui sera fait ici, à enchaîner derrière nous et à essayer de mettre une politique unique d'information, tout au moins quelque chose d'homogène de façon que, si l'on se trouve au niveau de la communauté Entre Deux Lacs ou sur la CABA, on ait les mêmes informations. Cela semble assez logique.

Voilà ce que je pouvais dire sur ce rapport pour faire simple et je l'espère synthétique, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- On pouvait difficilement être plus synthétique sur un dossier qui est toujours lourd et qui justifie que nous mettions en place, comme vous l'avez dit, une communication beaucoup plus efficace qu'elle ne le fut puisque, comme vous l'avez dit, nos concitoyens ne comprennent pas toujours comment cela fonctionne et ce qu'il faut faire. Il faut donc absolument arriver à avoir une bonne communication, simple et efficace. Là-dessus, y a-t-il des questions ou des observations ? Monsieur FRÉCHOU, vous avez la parole.

M. FRÉCHOU.- Simplement une petite question qui ne concerne pas forcément la CABA, mais le SMOCE. Où en est-on sur le projet de création du nouveau Centre de Tri ? C'est juste pour avoir une petite vision.

M. GRANIER.- Nous allons laisser répondre le Président du SMOCE.

M. DABERNAT.- Le premier centre de tri a été un projet qui a été initié sous le mandat précédent, à la suite d'une étude lancée par la CABA qui prenait en compte la déchetterie et le centre de tri de l'Yser. Le dossier a été morcelé. Le scénario qui a été choisi, c'est de déplacer le centre de tri. A partir du moment où un nouvel équipement se créait, cela devenait de la compétence du SMOCE. Le SMOCE a donc mis en chantier ce projet en

commençant par la recherche d'un site, ce qu'il a fait, puis en lançant l'étude d'aménagement d'un centre de tri que nous avons souhaité le plus performant possible. Aujourd'hui, nous travaillons sur un dossier par rapport à l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Nous avons contacté l'ADEME et un représentant de l'organisme Eco-Emballages. Il va falloir que nous prenions en compte un certain nombre de données que nous n'avions pas au début de ce dossier, en particulier sur les nouvelles contraintes de tri puisqu'il est passé désormais dans les règles un tri approfondi des matériaux recyclables qui nécessite des investissements qu'il faudra mettre en rapport avec nos quantités de déchets à trier.

Aujourd'hui, nous en sommes donc au lancement du dossier et au début du montage du dossier.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur le Président. Y a-t-il d'autres questions ?

Mme BRUGERON.- Merci. J'aurais voulu savoir qui était compétent en matière de sécurisation des torchères de Tronquières. C'est bien la CABA ?

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, bien sûr, c'est la CABA.

Mme BRUGERON.- Qu'est-ce qui est prévu en matière de sécurisation ? Puisque j'ai vu qu'en 2013 il y avait eu quelques soucis.

M. GRANIER.- Je peux répondre, Président. Là, au niveau des torchères, logiquement elles sont déjà dans une enceinte sécurisée, certes qui est violée journalièrement par les voisins, je ne les nommerai pas ; mais, normalement, personne ne doit accéder à ces torchères-là, et dans ces cas-là nous ne devons pas avoir de difficultés, sachant que l'enceinte même, très proche des torchères, est encore sécurisée elle aussi. Nous avons deux torchères qui ne marchent pas simultanément de façon que, si l'une des deux présente un problème, nous puissions basculer sur l'autre, et malheureusement cela peut encore arriver, vous avez peut-être pu le constater, quoiqu'aujourd'hui je considère – cela n'engage que moi – que le problème d'odeurs qui pouvait exister sur ce site-là, grâce à ce système, a disparu.

M. LE PRÉSIDENT.- En matière de sécurisation autour des torchères, nous faisons et nous avons fait le maximum de ce que nous pouvions faire, mais nous n'avons pas les moyens de mettre – et puis, je ne pense pas que ce soit la solution – des clôtures électrifiées, des barbacanes et des chicanes, etc. Nous avons essayé, à de multiples reprises, de protéger nos installations du mieux que nous pouvons, mais pour que ce soit efficace il faudrait que l'État assume son rôle régalien, ce qui n'est aucunement le cas, que ce soit dans la constatation des faits, les poursuites ou les sanctions. Voilà quelle est la réalité depuis des années. Nous faisons tout ce que nous pouvons pour assurer la sécurité du site, je ne vois pas comment nous pouvons faire plus. Il est anormal que des gens entrent dans le périmètre de ce centre d'enfouissement et encore plus à proximité de nos torchères.

Monsieur le Maire d'Arpajon-sur-Cère, vous pouvez intervenir.

M. ROUSSY.- Merci, Président. Je voudrais confirmer ce que dit Philippe GRANIER concernant les nuisances sur le site et dans les environs puisqu'il y a eu une période difficile sur la commune du fait des difficultés de gestion. Je ne connais pas précisément les difficultés sur le fonctionnement des torchères, mais en tout cas en termes d'émanations d'odeurs, sur l'ensemble des quartiers du secteur concerné, que ce soit Milly Crespiat ou les Planières, c'est une affaire qui n'est plus problématique aujourd'hui, et je crois qu'il faut que nous nous en félicitions tous parce qu'il est vrai que les gens ont été patients et que les odeurs étaient vraiment très fortes, même s'il n'y avait aucun risque pour la santé des personnes puisque tout cela avait été analysé. Il y a eu vraiment une période difficile qui est aujourd'hui derrière nous, et je crois que nous ne pouvons que nous en féliciter.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui. D'ailleurs, comme nous n'en entendons plus beaucoup parler, c'est que nous pouvons considérer qu'il n'y a pratiquement plus de problèmes, je n'ai pas dit qu'il n'y en avait aucun. Nous avons fait des travaux importants, et je crois que nous pouvons rendre hommage à nos services techniques qui ont trouvé les solutions à la fois pour canaliser les biogaz et aussi pour étanchéifier la couverture du centre d'enfouissement, sachant aussi qu'il était beaucoup plus facile de régler le problème une fois que nous n'enfouissions plus que lorsque nous avons encore un casier à ciel ouvert qui, forcément, entraînait des émanations. Je crois que nous avons trouvé globalement les solutions. M. le Directeur Général Adjoint me passe l'extrait de la page 36 du rapport où vous avez le temps de fonctionnement de chacune des torchères et le volume de biogaz brûlé, qui démontre qu'elles fonctionnent quand même globalement très, très bien et que nous avons eu très peu d'incidents. Nous avons eu 3 heures d'interruption en 2013 suite à l'arrachage d'un câble électrique près du transformateur qui alimente tout le site. Je pourrais vous faire la liste des dégradations que nous subissons depuis des années avec la plus totale impunité de ceux qui commettent ces dégradations, qui sont parfaitement connus et reconnus et qui ne sont jamais poursuivis et pratiquement jamais sanctionnés, parce que telle est la réalité que nous connaissons depuis de nombreuses années. J'ai un stock de plaintes à disposition de celles et ceux qui veulent les consulter. Nous devons en être à X centaines depuis 13 ans. Voilà quelle est la situation.

Nous avons des installations qui sont surveillées maintenant par vidéo-protection, encore que cela ne résout pas tous les problèmes, nous le savons.

M. GRANIER.- Juste une observation pour revenir sur ce que je disais tout à l'heure, car je l'ai dit de façon très succincte et rapide. Tous les ans, nous faisons une cartographie de l'ensemble de la zone pour savoir où sont les émanations de gaz et où nous devons faire des travaux pour éviter ces phénomènes-là. Il y a donc quand même une anticipation systématique sur le site pour éviter ces problèmes d'émanation de gaz.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres questions là-dessus ? Il n'y en a point. Nous pouvons prendre acte du rapport.

Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n°2014/100.

M. BRUNEAU.- Simplement, si vous me le permettez, je voudrais réparer un oubli. Je voudrais, comme tous les ans, remercier les services pour ces rapports et notamment pour ce qui me concerne le rapport sur l'eau et l'assainissement, puisqu'ils sont quand même complets et remarquables, et ils représentent un important travail pour les services concernés. Donc merci à eux encore une fois.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est exact.

M. GRANIER.- Je pense que nous pouvons faire la même chose pour les TDMA et l'environnement en général, nous pouvons remercier les services.

M. LE PRÉSIDENT.- Tout à fait.

M. ROUME présente la délibération suivante qui porte sur la modification du règlement du Service de Transport des Personnes à Mobilité Réduite, dit TPMP.

DÉLIBÉRATION N° 2014/101 : MODIFICATION DU REGLEMENT DU SERVICE DE TRANSPORT DES PERSONNES A MOBILITÉ RÉDUITE (TPMR)

Rapporteur : M. ROUME

M. ROUME.- Merci, Monsieur le Président. Je vous rappelle juste qu'en 2007 le Conseil Communautaire avait approuvé la création d'un service pour le transport des personnels à

mobilité réduite, et comme nous avons créé le service il y avait avec un règlement qui encadrerait l'accès à ce service et son utilisation.

Ce service est dédié aux personnes en situation de handicap, et il fonctionne dans les mêmes conditions que le réseau de transport en commun Trans'cab. Toutefois, il n'a pas vocation à se substituer aux services de transport en commun dès lors que ceux-ci auraient été rendus entièrement accessibles, que ce soit sur les points d'arrêt ou au niveau des véhicules qui sont affectés aux circuits.

Aussi, compte tenu du Schéma Directeur d'Accessibilité communautaire et de la mise en accessibilité progressive de la voie publique et des points d'arrêt, il est nécessaire désormais de modifier le règlement que nous avons adopté en 2007 pour que le service de réservation des transports pour personnes à mobilité réduite puisse refuser une commande d'une course dès lors que les aménagements et les équipements seraient conformes au transport en question.

Je vous rappelle que ce service TPMR fonctionne dans les mêmes conditions que le réseau de transport en commun Trans'cab. A titre d'information, 73 personnes sont actuellement admises à bénéficier du service de TPMR. En 2013, cela représente 3 546 courses et 18 690 kilomètres réalisés. Au 31 mai de cette année, nous sommes déjà à 1 661 courses représentant 8 429 kilomètres réalisés.

Je vous propose par cette délibération :

- d'approuver la modification du règlement du service de Transport des Personnes à Mobilité Réduite ;
- d'autoriser M. le Président à signer tous les documents utiles pour l'application de cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur ROUME. Je pense que tout le monde a compris quel était l'objectif de cette délibération ; c'est d'éviter que ce type de service soit utilisé par des personnes qui ont d'autres solutions ; je résume, mais c'est cela. Quand on ouvre trop le robinet, cela fait de la consommation.

M. PRADAL.- Cela représente déjà un nombre conséquent de kilomètres.

M. ROUME.- Mais il ne faut pas culpabiliser les personnes qui ont un handicap.

M. LE PRÉSIDENT.- Tout à fait. Il faut que ceux qui en ont besoin trouvent un service adéquat. Ce qui est le but. Y a-t-il des questions ? Non.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2014/101 est adoptée à l'unanimité.

M. ROUME va poursuivre avec la présentation de la délibération suivante.

DÉLIBÉRATION N° 2014/102 : PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA STABUS AU TITRE DE L'ANNÉE 2013

Rapporteur : M. ROUME

M. ROUME.- Je vais essayer d'être synthétique. Je poursuis, Président, avec le rapport sur la situation de la STABUS au titre de l'année 2013.

Les grands événements qui sont intervenus durant l'année 2013 et notamment à la fin de l'année 2013, même si cela a amené beaucoup de travail pour préparer ces transformations, c'est que la Société d'Économie Mixte STABUS a été transformée en Société Anonyme Publique Locale portant le même nom juste à la fin de l'année 2013. Cela a nécessité :

- l'élaboration de nouveaux statuts de la société ;

- la modification de la dénomination sociale. Aujourd'hui la SPL STABUS s'appelle Société Anonyme Publique Locale des Transports Publics de la Communauté d'Agglomération d'Aurillac – STABUS.
- la modification de l'objet social de la STABUS ;
- l'augmentation du capital par souscriptions en numéraire et la modification de la répartition des sièges. Pour rappel, le capital de la SEM était de 80 000 € ; il est passé à 128 000 € avec la SA STABUS. Désormais, les trois collectivités que sont la CABA, la Commune d'Aurillac et la Commune d'Arpajon-sur-Cère sont les actionnaires de cette société anonyme. Au conseil d'administration, la CABA est représentée par 8 élus, la Ville d'Aurillac par 2 et la Ville d'Arpajon-sur-Cère par 1 représentant.

Cela, ce sont des faits qui ont amené bien sûr un certain nombre d'incidences. J'y reviendrai tout à l'heure.

Juste une petite parenthèse sur Vélo'cab. Cela fonctionne à peu près comme les autres années, c'est-à-dire très peu pour les vélos « classiques », si ce n'est pendant la période du Théâtre de Rue, et de façon plus conséquente, mais nous en avons peu, sur les vélos électriques puisqu'ils sont tous loués, et nous envisageons d'ailleurs d'améliorer ce service.

Deux mots sur la navette de la Place du 8 Mai qui a connu une fréquentation en très forte progression en 2013 puisqu'elle est de 14 %. C'est essentiellement dû aux travaux qui ont été effectués au centre ville, et notamment les travaux sur la place juste derrière qui ont réduit le nombre de places de stationnement et qui ont donc amené une augmentation de la fréquentation de la navette ; ce qui montre bien d'ailleurs que cette navette est utile pour permettre une meilleure fluidité au centre ville d'Aurillac, Monsieur le Maire. Par contre, sur cette navette, sachez que nous rencontrons de plus en plus de problèmes de charge liés à sa fréquentation puisqu'il y a des pics dans la journée qui font que la dimension des navettes est un peu juste ; il faudra donc dans un avenir très proche réfléchir à une légère augmentation de leur capacité.

M. LE PRÉSIDENT.- Je puis vous donner une indication, c'est que les Haras nationaux sont prêts à nous mettre à disposition des diligences. Ce n'est pas une blague... (Rires)

M. ROUME.- C'est très bien. Le tout, c'est de ne pas se tromper de cheval, Monsieur le Président...

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous conseille de le faire au galop quand même...

M. ROUME.- Je passe assez vite sur la tarification puisqu'elle est comme les autres années, si ce n'est la création d'un nouveau titre qui s'appelle Pass'group, qui permet aux établissements scolaires, aux centres sociaux et aux associations de pouvoir bénéficier d'un tarif à partir de dix personnes transportées.

Je vous rappelle que nous avons augmenté les tarifs au 1^{er} septembre 2013 et que cette augmentation prenait en compte et anticipait sur l'augmentation de la TVA ; nous avons adopté une délibération en début d'année 2014 qui va produire les mêmes effets au 1^{er} septembre 2014.

S'agissant du service de Transport des Personnes à Mobilité Réduite, je viens d'en parler dans la délibération.

Ensuite, il y a un certain nombre d'événements commerciaux et de campagnes de communication qui se font. Sachez quand même que, pendant le Festival de Théâtre de Rue, ce sont près de 100 000 personnes qui sont transportées par la STABUS ; ce qui n'est pas quelque chose de secondaire.

Par rapport à la vie sociale de l'entreprise, il y a eu un certain nombre de choses, mais la vie dans l'entreprise se passe plutôt bien. Il convient de signaler quand même la signature en 2013 d'un accord d'entreprise fixant les conditions d'attribution de cartes de circulation de transport pour les personnels et les familles des personnels. C'est juste une obligation de la convention collective dans les transports.

Il y a eu aussi un accord d'entreprise au niveau de STABUS concernant le compte épargne temps qui visait à sécuriser les congés des salariés de STABUS quand ils ne les avaient pas tous pris.

Concernant le compte transport, la société termine l'année 2013 avec un déficit de 98 000 € HT. C'est un déficit, mais qu'il faut ramener à sa juste mesure, qui est dû à un certain nombre de choses :

- D'abord le passage de la SEM en SPL a amené la réintégration de tout le service de paye, l'achat de logiciels et une formation accrue des personnels concernés.
- Nous avons eu des problèmes sur deux bus avec des changements de moteur. C'est 22 000 € à chaque fois, et deux moteurs ont été changés.
- Ces faits exceptionnels auraient ramené le déficit à 39 000 € s'ils n'avaient pas existé ; ce qui était prévu d'ailleurs en début d'année 2013.

Concernant l'effectif de l'entreprise, il est de 47 personnes. C'est stable d'une année sur l'autre. Nous avons juste une augmentation du taux d'absentéisme qui est passé de 980 jours en 2012 à plus de 1 200 en 2013 ; ce qui amène un taux d'absentéisme de 8,42 %. C'est essentiellement dû à des salariés de STABUS qui étaient en très longue maladie ; les choses sont en train de rentrer dans l'ordre puisque ces personnes ont été déclarées inaptes au travail. Nous devrions donc voir ce taux baisser dans les mois qui viennent et surtout en 2015 si toutefois il n'y a pas entre temps d'autres personnes en longue maladie évidemment.

Nous avons un parc de 28 véhicules, intégrant les bus et les véhicules légers. Sachez que, là aussi, nous avons une moyenne d'âge en 2013 de ce parc qui s'élève à 9 ans et 4 mois, contre 8 ans et 4 mois en 2012 ; ce qui s'explique puisqu'il n'y a eu aucun changement durant un an, mais c'est quand même une moyenne d'âge des bus – il faut que vous le sachiez – qui est trop élevée, qu'il faudra arriver à baisser de deux ans puisque, lorsque l'on arrive à cette moyenne d'âge, les coûts d'entretien des véhicules augmentent aussi ; ce qui n'est pas très bon pour le fonctionnement de la société. Là aussi, il faudra envisager – nous devons voir dans quelles conditions et quand – le renouvellement d'un certain nombre de ces bus, pas de tous, mais en tout état de causes des plus vieux.

Je crois que j'ai à peu près fait le tour du rapport. Il faut signaler que nous avons un souci avec les recettes publicitaires puisqu'elles sont très faibles. Tout le monde vante le support publicitaire que représente la circulation des bus à Aurillac et nous avons 28 000 € de recettes en 2013 contre 27 000 € en 2012 ; c'est donc une recette stable, mais je pense que c'est un secteur qu'il faudrait peut-être regarder un peu plus pour voir si nous pouvons le développer. Les tarifs sont quand même assez élevés ; il faudrait voir si, en les baissant légèrement, nous ne pouvons pas augmenter le budget des publicités parce que cela ne représente pas grand-chose actuellement.

Je ne vais pas m'étendre plus. Je vous ai dit l'essentiel.

Une dernière précision. Sur le transport des personnes, il faut savoir qu'entre les tickets vendus et les abonnés nous transportons près de 2 millions de personnes sur le réseau commercial, c'est-à-dire hors navette gratuite et hors Théâtre de rue, et que le ratio voyages par habitant de la CABA est dans la moyenne nationale puisque c'est un ratio de 35 voyages par habitant. Il y a des moments où on entend dire que le service du transport collectif de la CABA n'est pas assez performant ; il n'en reste pas moins que nous sommes dans la

moyenne nationale. Alors, bien sûr, lorsqu'il s'agit de calculer le nombre de kilomètres parcourus par habitant, là nous ne sommes pas dans la moyenne nationale, mais cela s'explique par le périurbain et l'étendue de notre territoire.

Voilà, Président, ce que l'on pouvait dire sur ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est parfait, Monsieur ROUME. Y a-t-il de questions là-dessus ?
M. FRÉCHOU voudrait que la Ville d'Aurillac augmente sa contribution à la navette gratuite. C'est bien cela ?

M. FRÉCHOU.- Entre autres. Simplement une petite observation. Quand on regarde le rapport précisément, on s'aperçoit qu'il y a une érosion de la fréquentation, notamment chez les salariés, avec la baisse assez significative du nombre d'abonnements Activ' qui sont vendus. Ne pourrions-nous pas imaginer de faire une campagne de communication assez percutante à ce sujet-là parce que je pense qu'il y a encore de salariés qui ne savent pas qu'ils peuvent faire prendre en charge la moitié de leur abonnement par leur employeur ? Peut-être pourrions-nous faire cette communication par le biais du magazine *Agglo Mag*, mais il faudrait sans doute relancer de ce côté-là des recherches d'usagers.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous communiquons beaucoup. Le meilleur moyen pour faire rentrer des usagers dans les bus, c'est l'augmentation du prix de l'essence et du tarif de stationnement.

M. ROUME.- Ne dites pas cela à un écolo. Il est d'accord.

M. LE PRÉSIDENT.- Je le sais bien, mais il le sait. Nous ne pouvons quand même pas souhaiter voir le prix de l'essence augmenter considérablement, mais nous constatons que, lorsqu'il y a une augmentation du coût de l'essence, il y a bien sûr davantage de monde dans le transport en commun. Nous ne sommes pas dans une agglomération où les embouteillages sont considérables, et d'un autre côté il faut considérer le nombre d'usagers dans chacun des bus. Nous avons un réseau qui fonctionne, je crois, globalement bien. Nous ne pouvons pas trop le bouger parce que cela génère des conséquences financières qui sont importantes. Je vous rappelle que la contribution du budget principal c'est 750 000 € ; nous ne pouvons pas aller au-delà. Il faut donc essayer de faire avec le budget actuel, il faut optimiser le fonctionnement.

La navette, c'est parfait, mais elle est gratuite. Quand on dit qu'elle est gratuite, elle est gratuite pour ceux qui montent dedans, elle n'est pas gratuite pour le contribuable. C'est un choix politique que nous assumons, qui a un impact sur la desserte du centre ville d'Aurillac, et je pense que c'est une bonne chose. Quand nous l'avons mise en place avec René SOUCHON et Alain CALMETTE à l'époque, il n'était pas évident que cela marche. Cela marche très bien et cela continue, cela progresse ; ce qui prouve que cela rend un service évident. Mais nous ne pouvons pas trop y toucher non plus. Moi, je vous le dis parce que, de temps en temps et même assez souvent, j'entends : « il faudrait en faire une autre dans un autre secteur, une troisième dans un autre ». Si nous faisons plus d'une navette gratuite, nous pulvérisons notre réseau de bus ; cela, c'est une certitude. Ou alors il faut carrément s'engager sur « le transport en commun est gratuit », mais il faut pour cela avoir la puissance financière que nous n'avons pas du tout.

M. GRANIER.- Sauf que le transport en commun gratuit ce n'est pas une bonne solution parce que ma mémoire récente me rappelle que j'étais en charge des transports et j'ai pu constater que partout où il y a eu des réseaux de transport gratuits les nuisances dans les bus ont augmenté, les squats dans les bus ont augmenté, et à la sortie cela a coûté encore plus cher que ce que cela coûtait quand c'était payant.

M. ROUME.- Monsieur le Président, si je peux intervenir, je voudrais préciser que les améliorations qui pourront être apportées c'est d'abord de mieux comprendre quelles sont les origines-destinations des personnes qui se déplacent sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. Vous faisiez référence tout à l'heure au prix du carburant qui augmentait. Nous savons que cela va continuer à augmenter et cela ne va pas s'arrêter, même si aujourd'hui les taux de change entre le dollar et l'euro permettent de minimiser les augmentations. On constate que de plus en plus de nos concitoyens se déplacent par le système du covoiturage. La réflexion qu'il faudra engager, c'est : quelle peut être la complémentarité entre un service commercial de bus et des salariés qui viennent en covoiturage jusqu'aux entrées de la zone agglomérée urbaine de la ville ? Voilà les pistes qui peuvent être tracées par rapport à la question que posait M. FRÉCHOU.

M. LE PRÉSIDENT.- Entre autres. Monsieur MANHES, vous avez la parole.

M. MANHES.- C'est par rapport à l'hôpital et à la navette gratuite. Est-ce que ce ne serait pas un moyen de désengorger un petit peu le stationnement de l'hôpital qui est compliqué en faisant faire juste une boucle à la navette par l'hôpital ?

M. MATHONIER.- La navette a déjà un arrêt devant l'hôpital, en bas.

M. MANHES.- Ma proposition, c'est plus par rapport à des personnes âgées qui ont du mal à grimper en haut. Est-ce qu'il serait possible que la navette monte jusqu'à l'ancienne chapelle en gros et qu'elle passe à gauche sur le service et qu'elle redescende ?

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est plus une navette à ce moment-là. La caractéristique de la navette, c'est de desservir rapidement le parc de stationnement en reliant le centre ville. Alors, on peut faire quelques arrêts intermédiaires comme ceux qui existent actuellement, mais si on commence à faire circuler la navette dans tous les coins ce n'est plus une navette. Je vous rappelle qu'elle passe très régulièrement ; normalement, c'est autour du quart d'heure. Votre proposition, ce n'est pas possible.

Le problème du stationnement à l'intérieur de l'hôpital est un problème interne à l'hôpital. Il y a des parkings de dissuasion qui ont été réalisés et qui sont peu utilisés, c'est le moins que l'on puisse dire.

Monsieur le Député, vous pouvez intervenir.

M. CALMETTE.- Je confirme ces propos en disant que l'intérêt et le succès de la navette proviennent de la fréquence de ses passages. Quand on a un temps d'attente qui n'excède pas 5 ou 6 minutes, la navette peut être très attractive.

Ensuite, me semble-t-il, notre difficulté par rapport au transport en commun, c'est notre taille d'agglomération qui est trop petite pour envisager un développement très fort des transports en commun parce que tout est une question d'équilibre entre la difficulté à prendre la voiture et à se garer et la difficulté à prendre un transport en commun. Ce n'est pas toujours facile pour tout le monde.

Il y aurait une solution pour développer le transport en commun et prendre cette piste comme prioritaire, mais elle implique des décisions difficiles que nous ne sommes pas prêts, me semble-t-il, à assumer collectivement :

- La première, c'est l'augmentation du tarif de stationnement pour dissuader la pénétration de la voiture en ville ou la suppression de parkings ;
- La deuxième, ce sont des couloirs dédiés. Un couloir dédié aux bus entre Arpajon-sur-Cère et Aurillac, faisant en sorte que l'avenue des Pupilles ne soit plus qu'à une seule voie pour les voitures, contribuerait, j'en suis sûr, à doubler peut-être le nombre de passagers dans les bus, le bus étant prioritaire sur une voie qui lui est réservée.

Mais est-on prêt à de tels bouleversements dans une ville de 30 000 habitants et une agglomération de 60 000 habitants ? Je pense que non.

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois, Monsieur le Député, que vous avez raison et que non seulement nos concitoyens n'y sont pas prêts, mais nos finances n'y sont pas davantage prêtes. Tout cela est un vrai problème d'équilibre.

J'ajoute quand même que, lorsqu'il y a une demande et cela arrive assez régulièrement de telle commune ou de tel quartier, nous faisons des expérimentations parce que c'est le meilleur moyen de répondre à la demande. Je dois vous dire que, sauf erreur de ma part, toutes les expérimentations ont donné comme résultat qu'il n'y avait pas un chat ou très peu de chats dans le bus. Que cela se passe à Reilhac, à Arpajon ou à Aurillac, le résultat a été pratiquement constamment le même. Ce qui veut dire quand même que, globalement, notre réseau est assez équilibré. Et puis, il y a des choses que nous ne pouvons pas faire parce que cela surchargerait de manière considérable le coût du service et augmenterait le déficit de manière considérable. Quand vous passez en haut de l'avenue Aristide Briand et que vous allez saluer les électeurs du haut de l'avenue Aristide Briand – c'est un exemple parmi d'autres – vous avez un certain nombre de personnes d'un certain âge qui disent : « ce n'est pas normal, nous, nous ne sommes pas desservis par le bus », et cela fait des années qu'ils nous font remonter cette demande que nous ne pouvons pas réaliser parce que la création d'une ligne supplémentaire c'est un coût considérable. Alors que nous progressions avec le transport à la demande en faisant un certain nombre de dessertes, j'en suis d'accord, je crois que nous essayons d'améliorer les choses autant que nous le pouvons, mais il ne faut pas se faire d'illusion, je pense que nous sommes au taquet en ce qui concerne le réseau de transport en commun qui est quand même, des comparaisons que nous avons et de ce que nous disent les professionnels, assez performant pour une agglomération moyenne.

Voilà ce que nous pouvons dire sur cet excellent rapport qui justifie un certain nombre d'explications.

Monsieur le Maire d'Aurillac, vous avez la parole.

M. MATHONIER.- Je voulais préciser, pour rejoindre ce que disait Jean-Pierre ROUME, que la Ville d'Aurillac avance sur les poches de stationnement et a pour objectif de mixer l'intermodalité, que ce soit bus, vélo, déplacement pédestre ou covoiturage. Plusieurs lieux sont actuellement étudiés ; j'espère que nous aboutirons et que nous pourrons, de cette façon-là, améliorer aussi l'utilisation des transports en commun puisqu'une fois qu'on sera dans ces poches il faudra, après, se rendre plus proche sur les lieux de travail.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Pas d'autres observations. Nous prenons acte de ce rapport. Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n°2014/102.

Nous passons à la délibération suivante qui concerne l'approbation de l'actualisation du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire de l'Auvergne 2009-2030. Monsieur Christian POULHES, si vous pouviez réduire votre présentation à 2016, ce serait bien.

DÉLIBÉRATION N° 2014/103 : APPROBATION DE L'ACTUALISATION DU SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE DE L'Auvergne 2009-2030

Rapporteur : M. POULHES

M. POULHES.- Par rapport à la mission qui m'est confiée, je vais rester dans une neutralité et je vais m'efforcer d'être aussi synthétique que mes divers prédécesseurs.

Monsieur le Président, mes chers Collègues, je ne vous l'apprends pas, chacune de nos 22 Régions dispose d'un document prospectif appelé SRADDT (Schéma Régional

d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire). Pour l'Auvergne, l'actuel SRADDT a été adopté le 17 novembre 2009 par le Conseil Régional. La Région et ses partenaires affirmaient dans ce document leur ambition de faire de l'Auvergne une région attractive, diversifiée et préservée. Cette ambition se basait sur trois objectifs, trois valeurs partagées, cinq principes d'actions et une stratégie déclinée en 5 orientations :

- un espace vivant,
- une économie robuste,
- des villes rayonnantes et des territoires durables,
- des espaces ruraux diversifiés,
- un environnement d'exception.

Il est à noter que, pour l'Auvergne, le SRADDT comportait un volet Transports, objet d'un document distinct : le SRIT (Schéma Régional des Infrastructures de Transport).

Faisant le constat de la nécessité de prendre en compte les évolutions intervenues depuis 2009 telles que la crise économique et sociale, le développement d'infrastructures, le cadre budgétaire contraint des collectivités, le potentiel de développement lié au numérique, le Conseil Régional a décidé d'engager la révision du SRADDT sur la base d'un exercice participatif visant à imaginer ce que sera l'Auvergne en 2030. Lancée à l'automne 2013, la procédure a pris fin le 13 juin dernier avec une présentation publique du document actualisé qui s'est tenue à la Grande Halle d'Auvergne.

A ce point de mon intervention, je tiens à saluer le travail du rédacteur de la présente délibération qui a abouti à une présentation en 4 pages d'un document qui en compte 150, et dont on nous promet une synthèse prochaine d'une quarantaine de pages.

Ce soir, il s'agit pour nous d'émettre un avis sur ce document. Vous me pardonnerez, mais j'ai moi-même fait le choix de faire impasse sur quelques détails. Ainsi, je vous fais grâce des compositions des Comité de Pilotage et Comité Technique, indiquant simplement que les présidents des six Agglomérations siégeaient ou étaient représentés au Comité de Pilotage et que les Directions Générales des instances concernées composaient le Comité Technique.

Je passe aussi sur les étapes de la procédure et je vous rappelle qu'au-delà des Élus et divers Institutionnels invités à participer aux ateliers de travail un questionnaire destiné au grand public a été renseigné par près de 10 000 Auvergnats et que quatre journées citoyennes se sont tenues ; celle concernant le Cantal a eu lieu le 5 avril à Aurillac.

Enfin, et ce n'est pas le moindre, des cahiers d'acteurs ou contributions ont utilement complété le travail des ateliers et amendé ou enrichi la rédaction du document confiée à un consultant, le groupement ETHEIS Conseil, EDATER et Destinature.

Quels sont donc les plus de ce document actualisé ?

- 1) Ce sont d'abord les intégrations des divers schémas régionaux et leur stratégie : le SRCAE (Schéma Régional Climat Air Énergie), le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Écologique), le SRDE (Schéma Régional du Développement Économique), le SRESRI (Schéma Régional d'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation), mais également toute la stratégie découlant du tourisme.
- 2) C'est l'intégration de toutes les ambitions liées au numérique.
- 3) C'est l'intégration du contexte législatif, notamment la loi MAPTAM portant création des métropoles de janvier 2014, sans prendre en compte –vous le comprendrez– pour des raisons de calendrier évidentes l'actuelle question de l'évolution de l'organisation de notre territoire et notamment la fusion des Régions.
- 4) C'est l'intégration de tous les enjeux liés aux Fonds européens.
- 5) Pour finir, nous devrions avoir a priori un document plus lisible, se voulant une carte

d'identité de l'Auvergne, une affirmation des singularités et atouts de ses territoires et de ses habitants, une projection de ce que nous deviendrons à 15 ans et comment. D'où un document construit autour de 4 défis transversaux et 4 orientations.

Ces 4 défis transversaux sont les suivants :

- 1) L'attractivité. L'objectif est, là, simplement de gagner en population, si possible active, et d'atteindre + 10 % sur la période.
- 2) La transition écologique et énergétique. L'Auvergne est concernée par ces défis tout autant qu'une autre région de notre vaste monde, et plus encore si l'on considère l'enjeu économique qu'il y a à préserver un environnement naturel assez largement épargné jusqu'ici et qui est constitutif d'un atout pour l'avenir.
- 3) Le défi du numérique. L'Auvergne est en avance. Elle doit confirmer et tirer profit de ce formidable potentiel de développement économique.
- 4) Le défi de la gouvernance. L'enjeu, c'est l'appropriation de ce SRADDT actualisé pour garantir sa mise en œuvre et progresser ensemble en tous points du territoire.

Les 4 orientations sont les suivantes :

- 1) « L'Auvergne, un monde nouveau », en misant sur ses singularités, en développant ses politiques d'accueil, en s'ouvrant sur l'extérieur.
- 2) « L'Auvergne, une terre d'accueil et du vivre ensemble », faisant de chaque territoire non seulement un lieu à produire, mais aussi un lieu à vivre, faisant que les territoires se développent en harmonie et en complémentarité, en ne redoutant pas la démarche métropolitaine qui est un atout de nature à renforcer la Région dans son ensemble.
- 3) « L'Auvergne, un nouveau modèle économique au service de l'homme et des territoires », en valorisant les productions locales et les savoir-faire, en favorisant l'économie sociale et solidaire, en bénéficiant du potentiel lié à la silver économie, en soutenant l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, et en bénéficiant d'une économie très diversifiée, qu'elle soit industrielle, productive, résidentielle ou touristique.
- 4) « L'Auvergne, une mobilité plus durable, plus profonde et plus accessible », en développant la multimodalité où là nous rejoignons l'impact du numérique qui peut favoriser ce développement, en se connectant mieux sur les réseaux nationaux et internationaux, qu'ils soient ferroviaires (on peut penser aux lignes à grande vitesse) ou aériens, en améliorant les liaisons des villes périphériques avec Clermont-Ferrand que ce soit par la route ou le rail, et en renforçant – là, nous rejoignons l'intervention précédente – l'offre de transport urbain dans les principales agglomérations.

Voilà, Monsieur le Président, mes chers Collègues, ce que je pouvais vous dire là-dessus.

Il conviendrait donc de considérer que la stratégie contenue dans ce SRADDT actualisé est en adéquation avec la stratégie de développement souhaitée et mise en œuvre sur le territoire de la CABA, et en conséquence il est proposé d'émettre un avis favorable par rapport au document actualisé qui sera présenté devant l'assemblée régionale réunie en session extraordinaire ce vendredi 11 juillet.

M. LE PRÉSIDENT.- Heureusement que nous allons délibérer. Merci, Monsieur le Vice-Président, de vos véritables efforts de synthèse parce que c'est une entreprise difficile, surtout quand on n'est pas subventionné par GDF-Suez... parce que dans le genre usine à gaz on ne fait pas mieux. Nous avons des Conseillers Régionaux qui vont se faire un plaisir de nous faire un complément de synthèse, n'est-ce pas Monsieur MOINS ?

M. MOINS.- Monsieur le Président, ce sera un grand plaisir, vendredi, effectivement de pouvoir discuter au Conseil Régional de ce magnifique SRADDT qui comporte 140 pages de documents lisibles mais très compliqués en définitive pour arriver à les conjuguer les uns avec les autres. Il se trouve que nous avons la grande chance, au Conseil Régional, de ne pas avoir de papiers puisque nous sommes numérisés et qu'il faut essayer d'analyser cela sur un écran d'ordinateur ; ce qui fait qu'en réalité c'est l'élu qui fait fonctionner son

imprimante pour avoir une lecture plus lisible et plus simple des documents qui nous sont remis.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous allons y penser...

M. MOINS.- C'est une façon d'éviter ou de squeezer effectivement la démocratie puisqu'on peut difficilement examiner ou lire des documents de très grand volume sur un écran ; cela nécessite en conséquence que les élus achètent leurs feuilles de papier, leur cartouche d'encre et sortent cela sur leur imprimante, mais c'est ainsi, la démocratie progresse, Monsieur le Président.

Pour être tout à fait sincère, je ne vois pas effectivement comment nous pouvons en l'état voter ce document, pour deux raisons.

Soit on considère que la Région Auvergne va rester dans l'entité actuelle. Dont acte. Cela ne semble pas être le cas, mais imaginons-le, faisons un rêve. Mais dans cette hypothèse-là, il faudrait encore que vous ayez connaissance du document. C'est un document qui va nous engager et qui va engager notre collectivité jusqu'en 2030. En 2030, nous serons, les uns et les autres, un petit peu plus vieux... et nous savons tous, les uns et les autres, que du fait d'au moins la suppression de la clause de compétence générale en tout état de causes les Régions deviendront beaucoup plus importantes au niveau de leurs compétences et de leurs pouvoirs et qu'il est bien certain que les actions que notre collectivité va pouvoir mettre en place devront s'intégrer dans le cadre de ce SRADDT. Or, vous ne connaissez pas le SRADDT. Là, on a fait preuve de beaucoup de synthèse, mais ce n'est qu'une synthèse, et une synthèse est nécessairement insuffisante et ne peut pas vous donner tous les éléments pour apprécier le document.

Il me semble donc qu'approuver un élément synthétique qui tient sur 4 ou 5 pages alors que le document en tient 30 fois plus ou un petit peu moins me semble être une gageure, et je ne vois pas comment vous pouvez approuver un tel document.

Deuxième observation. Imaginez qu'en 2030 nous soyons lyonnais ou bien toulousains, Monsieur le Président, ou bien montpelliérains, ou bien limougeaudois, nous n'en savons rien désormais. Imaginez que nous changions de Région. Que deviendra ce SRADDT ?

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas grave. Cela n'a aucune importance.

M. MOINS.- Effectivement, peut-être que cela n'a aucune importance de voter quelque chose qui ne servira à rien, Monsieur le Président, mais à ce moment-là pourquoi votons-nous ?

Ce qu'il y a de certain, c'est que nous avons un projet aujourd'hui qui est axé sur une thématique, la thématique de Clermont-Ferrand qui est « Auvergne, nouveau monde ». La thématique de 2009, c'était « L'Auvergne juste et grande ». Aujourd'hui, nous sommes sur « Auvergne, nouveau monde ». C'est une thématique qui est portée aujourd'hui par la Région Auvergne et par Clermont-Ferrand parce qu'elle est axée sur l'idée de la métropolisation. C'est d'ailleurs indiqué dans le document qui est présenté, et c'est lié à tous les rapports qui se font aujourd'hui, notamment un rapport de M. PISANI-FERRY qui vient de sortir, qui nous dit : « il faut axer le développement de nos territoires sur des métropoles » ; soit ce sera la métropole de Clermont-Ferrand, soit ce sera la métropole de Lyon, soit ce sera la métropole de Montpellier, soit ce sera la métropole de Toulouse, mais il faudra axer le développement de nos territoires sur des métropoles. Cela peut s'entendre. La difficulté, c'est : qu'est-ce que seront nos territoires ruraux et éloignés ? Le document que nous avons aujourd'hui pour un vote vendredi est extrêmement insuffisant sur la reconnaissance des territoires ruraux, tant en ce qui concerne le domaine économique où tout est axé sur les idées d'innovation, de nouvelles technologies, ce qui est fort intéressant, mais ce qui ne correspond pas ou très peu aux filières classiques de nos territoires ruraux. Or, si vous axez le développement économique essentiellement sur des activités dites nouvelles, vous aurez très peu d'aides

pour nos territoires plus reculés. Cela, c'est un des points inquiétants.

Deuxième point inquiétant, c'est le problème de la mobilité qui m'apparaît être trop insuffisamment traité dans le cadre du SRADDT.

Vous avez bien compris, Monsieur le Président, qu'en ce qui me concerne, en tant qu'élu régional qui devrait essayer de convaincre mes collègues élus régionaux vendredi prochain, je ne pourrai pas voter ce projet en l'état. Je pense très sincèrement que nous devrions en réalité, à l'instar d'ailleurs des élus de la Région qui se sont opposés au projet de réforme territoriale lors de dernières sessions, dire que, s'agissant de ce projet qui vient s'interférer dans le cadre d'une réforme territoriale, qui nous est présenté de manière trop succincte, nous ne pouvons pas accepter de le voter en l'état, ou à tout le moins faut-il le présenter de manière beaucoup plus complète et pas dans une synthèse malgré le travail très important qu'a fait M. POULHES.

M. LE PRÉSIDENT.- Il ne s'agit que de donner un avis.

M. MOINS.- Mais favorable, Monsieur le Président ; cela veut dire que nous approuvons ce document.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur POULHES, qu'en pensez-vous ?

M. POULHES.- Tout simplement, je crois que, par rapport au calendrier que j'ai bien rappelé dans la présentation de mon travail comme l'appelle bien obligeamment M. MOINS, le point de départ est le mois d'octobre de l'année dernière. Au mois d'octobre de l'année dernière, il n'y avait pas de notion de réorganisation territoriale de la République. Je crois que le calendrier s'est déroulé comme il devait se dérouler et il a été télescopé par les propositions du Gouvernement. C'est à l'honneur de la Région Auvergne, au contraire, d'avoir un document actualisé qui se veut être une véritable carte d'identité de ce que nous sommes, habitants et territoires, et qui, à un moment où il s'agira sûrement de conduire certaines négociations, sera a fortiori très utile. Il vaut mieux partir de quelque chose d'actualisé qui tient compte de certains errements qui avaient pu être contenus dans le document adopté en 2009, prendre acte de ces évolutions et aujourd'hui les considérer avec un maximum de réalisme. Voilà ce que je peux dire.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur ROUME, vous avez la parole.

M. ROUME.- J'interviendrai très rapidement. Les questions soulevées par M. MOINS sont des vraies questions. Simplement, comme vient de le rappeler M. POULHES, la conception, l'élaboration de ce schéma est antérieure à ce dont nous parlons aujourd'hui. D'ailleurs, je veux faire référence bien sûr à la réforme territoriale qui agite les élus de ce pays un peu partout. Simplement, nous ne savons pas où cette réforme territoriale va aller aujourd'hui ; serait bien fort celui qui serait capable de nous le dire. Contrairement à ce que considère M. MOINS, je pense que ce schéma a au moins le mérite d'expliquer qu'il y a plusieurs territoires dans la région Auvergne et que tous les territoires doivent être quand même considérés dans leurs possibilités de développement. On peut faire référence au numérique d'ailleurs ; le numérique, c'est pour tous les territoires de la région, et ce n'est pas simplement pour la future métropole clermontoise, si elle arrive un jour, même si elle avance à grands pas. Donc, même s'il y a réforme territoriale, même si demain nous sommes rattachés à Lyon, Montpellier, Albi ou Toulouse, je crois que d'affirmer une orientation politique, même si elle est imparfaite, même si elle ne traite pas de tout, même s'il y a des choses que, vues du Cantal, nous aimerions qu'il y ait en plus, c'est quand même affirmer une orientation politique qui peut être un support ou un point d'appui dans l'avenir, y compris dans le cadre de la recomposition territoriale qui s'avance.

C'est la raison pour laquelle je pense qu'il est mieux de donner un avis favorable à ce schéma, plutôt que de le rejeter purement et simplement.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur CALMETTE, vous avez la parole.

M. CALMETTE.- Sur ce schéma, moi, je voudrais dire qu'il est toujours facile de rire ou de se gausser d'un document qui serait élaboré sans tenir compte des populations, de façon technocratique, par quelques énarques enfermés dans leur bureau. Je pense que, dans le résumé qu'a fait Christian POULHES, le caractère participatif du document a été souligné avec un certain nombre de réunions décentralisées qui se sont passées dans tous les départements et des questionnaires pour lesquels chaque Auvergnat avait la possibilité de donner son avis. Nous sommes, nous-mêmes, en train d'élaborer un certain nombre de documents ou de projets qui engagent l'avenir, je pense au SCOT par exemple, je pense aussi au Programme Leader pour les années 2014-2020 ; nous nous rendons bien compte de la difficulté de faire partager ces documents avec la population. Faire ce procès rapide d'une coupure d'un document en le tournant sous l'humour ou même le ridicule ne me paraît pas conforme à la réalité.

Le deuxième point, c'est que c'est quand même un document de simplification, Christian POULHES l'a dit, ce sont six documents en un. Les six documents réglementaires, législatifs, obligatoires qui préexistaient seront contenus dans un seul document, ce SRADDT qui va intégrer l'ensemble des autres documents prescriptifs régionaux.

Troisième remarque, sur la métropolisation, puisqu'on parle beaucoup de métropolisation. Moi, je voudrais dire que la métropolisation c'est un fait. C'est comme la mondialisation, on peut toujours dire qu'il ne faut pas aller vers la métropolisation, c'est comme cela, les métropoles gagnent des habitants beaucoup plus que les territoires ruraux. Il se trouve que, nous, nous avons un handicap supplémentaire, c'est que, parmi les territoires ruraux, nous sommes l'un des seuls qui continuent à en perdre parce que la France rurale gagne des habitants. Mais le Cantal, avec six autres départements, continue à en perdre. Les métropoles, jusqu'à preuve du contraire, en tout cas toutes les études le montrent, ont un effet d'entraînement intéressant sur l'économie générale du pays ; c'est-à-dire que les richesses qui sortent de la métropole vont irriguer tous les territoires, notamment les territoires ruraux, et nous recevons plus des métropoles que l'inverse. La difficulté, c'est que le rôle d'entraînement des métropoles ne suffit pas et qu'il faut aussi une politique d'aménagement du territoire, et je me félicite que le document mette en avant également, à côté de la métropole clermontoise, les territoires ruraux qui ont besoin plus que de l'effet d'entraînement des métropoles, mais qui ont besoin d'une politique de développement équilibrée.

Et puis –ce sera ma dernière remarque– par rapport au calendrier, il est vrai que ce document a été initié avant les projets de réforme territoriale. Moi, je trouve aussi que c'est une bonne chose que l'Auvergne, quel que soit son futur et je pense que ce sera avec la Région Rhône-Alpes, puisse disposer d'un document qui la concerne pour arriver au mariage avec la Région voisine avec un certain nombre de valeurs communes, de perspectives communes et d'éléments à mettre sur la table dans la négociation de ce qui deviendra un jour un SRADDT de la nouvelle Région. Si nous arrivions complètement démunis, sans une parole commune auvergnate, il serait certainement plus difficile de peser face ou à côté de la Région avec laquelle nous nous fusionnerons dans le futur.

Donc, pour toutes ces raisons, je pense que c'est un document à approuver, même si effectivement il est décalé par rapport au court terme puisqu'en 2016 il n'y aura plus d'Auvergne en tant que région administrative, nous serons mariés à une autre. Néanmoins, c'est un outil tout à fait intéressant et important à avoir entre les mains avant que de négocier cette fusion qui va s'enclencher dès maintenant puisque vous savez que la Région Auvergne

a déjà des contacts avancés avec la Région Rhône-Alpes pour élaborer justement ce type de coopération.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur GRANIER, vous avez la parole.

M. GRANIER.- Moi, je ne vais pas dire grand-chose, je vais être relativement bref, mais je crois qu'il serait dommage de ne pas valider quelque chose ce soir, sachant qu'il y a un certain nombre d'élus et de personnes des services qui ont travaillé intensément, qui se sont déplacés à de multiples reprises jusqu'à Clermont-Ferrand pour bâtir ce document, qui ont fait des propositions. Nous avons amendé ce qui était proposé ; nous avons eu sur certains points des réponses favorables par rapport à ce que nous souhaitions, sur d'autres non, mais c'est une négociation, c'est un tout. Donc, aujourd'hui, même s'il y a des noms un peu amusants comme le répétait le Député, c'est quand même un outil de travail pour l'avenir. L'avenir, nous ne le connaissons pas, mais c'est une première base. Je trouverais donc quand même assez déplorable de tout laisser là en route. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur DELAMAIDE, vous avez la parole.

M. DELAMAIDE.- Très rapidement, je dois dire que je rejoins largement les propos du Député et de Jean-Pierre ROUME. Je crois que ce schéma est bâti, dans son architecture, comme tous les schémas ; on fixe des objectifs, on lance des défis, on donne des orientations. Il a été bon de rappeler que nous sommes dans le cadre d'une actualisation et qu'effectivement cette réflexion ne date pas d'aujourd'hui, elle remonte à 2009. Mais, moi, je suis favorable à adopter ce schéma et à donner un avis favorable parce que je crois qu'il a l'avantage d'affirmer une ambition de notre Région et une identité. Il me paraîtra, dans les enjeux de la négociation demain dans le cadre d'une grande Région, tout à fait essentiel d'avoir affirmé cette identité. Je suis donc assez largement favorable à ce schéma.

M. LE PRÉSIDENT.- Madame MARTY, vous pouvez intervenir.

Mme MARTY.- Merci, Monsieur le Président. Je partage ce qui vient d'être dit par mes prédécesseurs et je donnerai un avis favorable sur ce document qui me paraît être un outil de travail très conséquent sur la photographie de ce que sont la population de l'Auvergne et son territoire.

Je voulais simplement répondre à M. MOINS concernant ce qu'il considère comme une entrave à la démocratie, à savoir de très nombreuses pages envoyées sur des petites tablettes. Je partage tout à fait cet avis, et c'est d'ailleurs la réflexion que je me suis faite lors de la dernière session du Conseil Général où nous avons quelque mille pages envoyées sur tablette dans des documents budgétaires très péniblement lisibles.

M. LE PRÉSIDENT.- Je suis heureux de voir que vous échappez au supplice imposé par l'exécutif régional et l'exécutif départemental.

Mme COSTES.- C'est insupportable, je rejoins ce que vient de dire Florence MARTY. On s'abîme les yeux, c'est terrible.

M. LE PRÉSIDENT.- La sagesse est donc à la CABA.

M. MATHONIER.- Et à la Ville d'Aurillac aussi.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur MOINS, vous pouvez intervenir.

M. MOINS.- Il est vrai, Monsieur le Président, qu'on pourrait effectivement s'amuser du timing, mais le propos est plus embêtant que cela. On peut partager des avis sur le SRADDT et sur les orientations qui sont présentées. Moi, je considère que le SRADDT, aujourd'hui,

n'est pas favorable à notre territoire. C'est pour cela que je voterai contre ce projet, pas uniquement parce que nous serons sur une autre région, ce n'est pas le problème.

Je vous comprends, Monsieur GRANIER. Vous dites : « il faut que nous ayons un document pour aller discuter et négocier ». C'est vrai. Mais quel document allons-nous présenter pour aller négocier si ce document ne nous est pas favorable à notre territoire ? C'est cela qui m'embête. C'est la raison pour laquelle –vous l'avez justement dit– il y a eu une négociation ; je trouve que le résultat obtenu, pour nous, est insuffisant, c'est mon sentiment ; vous n'êtes pas obligé de le partager, mais c'est mon sentiment. Je sais que les discussions n'ont pas été simples, je me rappelle de courriers du Président à la Région s'étonnant ou trouvant que les difficultés de discussion existaient ; c'est vrai, il y a peut-être eu des avancées effectivement, je trouve qu'en l'état le document est, pour notre territoire, insuffisant. C'est la raison pour laquelle je voterai contre.

Ce n'est pas un problème de savoir si nous sommes en 2016 ou en 2030 ; cela, c'est tout à fait accessoire, même si c'est, en fin de course, assez typique d'un fonctionnement qui n'est pas très bon. Nous avons sans aucun doute besoin d'un schéma, et ce schéma, aujourd'hui, n'est pas, à mon sens, favorable à nos territoires ruraux. C'est la raison pour laquelle je pense qu'il est de notre intérêt, dans notre collectivité, de voter en l'état contre ce document-là. Je crois qu'il eût été beaucoup plus utile que nous ayons une présentation beaucoup plus complète de ce document avant de pouvoir le voter parce qu'aujourd'hui nous votons sur quelque chose qui est synthétisé. C'est très synthétisé, et j'ai retrouvé dans cette synthèse effectivement les têtes de chapitres. On retrouve les têtes de chapitres, mais les têtes de chapitres cela ne fait pas un programme, cela ne fait pas un schéma. Je trouve que le vote que nous allons présenter est un vote qui est insuffisant et que nous aurions dû avoir une présentation plus exhaustive de ce document pour pouvoir voter « oui » ou « non » sur celui-ci.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur MATHONIER, vous avez la parole.

M. MATHONIER.- Je souhaite intervenir puisque j'ai participé avec Christian POULHES à un certain nombre d'ateliers pour la rédaction de ce SRADDT, et j'ai eu le plaisir de voir, contrairement à ce que vous dites, Monsieur MOINS, l'intérêt de ce SRADDT pour les entreprises cantaliennes, notamment par rapport au travail sur l'axe de l'innovation puisque, lors de cette séance, il y avait un certain nombre d'entreprises cantaliennes qui sont en permanence sur des démarches d'innovation et de dépôt de brevets et qui sont aujourd'hui des leaders, que ce soit dans le numérique, que ce soit dans le génie civil, que ce soit dans la plasturgie, que ce soit dans l'ameublement, et qui déposent systématiquement des brevets, et je ne parle pas de l'agroalimentaire qui était aussi représenté, là malheureusement pas par une entreprise cantalienne, mais qui s'associait totalement à cette démarche d'innovation. Sur des territoires comme le nôtre, quel que soit l'avenir de ce SRADDT parce qu'on comprend bien que la réforme territoriale aura nécessairement un impact, en tout cas les éléments qui étaient soulignés en termes économiques et la volonté de promouvoir l'innovation sur notre territoire sont une des rares pistes sur lesquelles il faut travailler avec force parce que c'est la piste qui crée aujourd'hui des emplois sur notre territoire.

Ce SRADDT l'acte, le met dans les axes majeurs, comme le numérique. J'ai eu beaucoup de plaisir de voir, lors de cet atelier, des entreprises cantaliennes qui ont affirmé haut et fort en présence d'entreprises clermontoises leur souhait de voir l'innovation défendue de façon forte. C'est ce qui a été fait dans ce document.

Après, pour la participation citoyenne, il est vrai que nous étions invités à ces ateliers à divers titres. Je regrette de ne pas avoir plus participé parce qu'il est vrai qu'il faut du temps, il faut y consacrer facilement une journée, c'est assez long, et nous avons affaire à des territoires qui

étaient diversement représentés. Mais je pense que le territoire de la Communauté d'Agglomération était bien représenté que ce soit par les services, par Christian POULHES et quelques autres Élus qui sont venus à ces ateliers en fonction des thématiques. J'avais fait le choix de l'économie ; j'ai eu l'impression que nous étions écoutés et qu'il avait été proposé des solutions qui étaient acceptables même pour notre territoire, et pas uniquement dans un concept de métropolisation.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur FRÉCHOU, vous avez la parole.

M. FRÉCHOU.- Simplement, je m'étonne un peu du débat qui est en train d'éclorre parce que, très concrètement, nous avons affaire à un document de prospective transversale. Ce n'est pas tous les jours que cela arrive. Alors il est peut-être imparfait, mais en tout cas il a le mérite de prendre en compte les grands enjeux de demain : la transition écologique, les transports, l'économie, l'innovation, etc. Je ne vois pas qu'est-ce qui peut nous amener à rejeter ce texte.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'autres interventions. Vous comprendrez que, vu les positions qui sont les miennes sur la réforme territoriale, je n'en rajouterai pas une couche. Ce document, il s'agit simplement d'une actualisation. Les 4 défis transversaux et les 4 orientations, je me permets de dire que cela ne mange pas de pain. Je ne vois pas ce qu'il y a dedans ni qui changera l'avenir de nos territoires malheureusement, ni ce qu'il y a de particulièrement dangereux pour le territoire.

La question de la métropolisation, ce n'est pas nouveau, c'est consécutif à la régionalisation. Partout pratiquement où les métropoles régionales ont pris leur essor avec les conseils régionaux, les territoires dits ruraux, mais surtout les territoires à faible démographie parce qu'il y a des territoires ruraux riches et des territoires urbains pauvres, on a assisté quand même à ce que la métropole régionale aspire les forces et la vie d'un certain nombre de territoires. Je suis de ceux qui considèrent aujourd'hui –comme je l'ai toujours dit, je peux le redire– que s'il y a des baisses de population dans les villes moyennes –ce qui n'est pas le propre d'Aurillac, ce qui est le propre de Tulle, ce qui est même le propre de Brive, ce qui est le cas à Vichy, ce qui est le cas à Montluçon, quelles que soient les sensibilités politiques– c'est que ces villes moyennes, depuis un certain nombre d'années, perdent des emplois publics, des emplois de banques, des emplois de compagnies d'assurances, des directions de la SNCF, des cadres de France Télécoms, etc, et que cela part où ? Essentiellement dans la métropole régionale. Voilà quelle est la réalité.

Alors, face à cela, mettre en place des politiques d'aménagement du territoire, que ce soit sur le plan national ou sur le plan local, est une solution, mais il n'y en a pas suffisamment. C'est, Monsieur MOINS, la réalité, quels que soient les gouvernements que nous subissons depuis une vingtaine d'années, quelle que soit leur couleur. La politique d'aménagement du territoire, elle a été abandonnée. Qui a supprimé le train de nuit ? Ce n'est pas le gouvernement actuel. Qui a supprimé le train direct ? Ce n'est pas le gouvernement actuel. Vous me direz que, si les gouvernements changent, leur politique à ce niveau-là ne change pas. Moi, c'est la constatation que je fais.

Je pense que ce n'est pas avec cela que la vraie négociation avec la future Région se fera, heureusement ou malheureusement, plutôt d'ailleurs malheureusement. Ce qui se passe –j'aurai l'occasion de le redire– me paraît catastrophique pour le département du Cantal et pour le bassin d'Aurillac en particulier. C'est mon opinion, je persiste et je signe. Quant à dire aujourd'hui que c'est fait alors que le Parlement n'a pas encore délibéré, c'est vraiment l'affirmation que la démocratie est mal emmanchée dans ce pays ! C'est-à-dire que l'on considère que, de toute façon, c'est fait, avant même que le Parlement ait délibéré. C'est

assez révélateur de ce qui se passe au quotidien.

L'actualisation de ce document, compte tenu de ce qui va se passer, ce sera beaucoup de papiers, beaucoup de délibérations, mais je ne pense pas que ce soit cela qui changera notre avenir. Je constate aussi qu'un certain nombre de nos collègues et nos services ont effectué un travail important, que nous avons été amenés à saisir le Président du Conseil Régional d'un certain nombre d'observations qui ont, pour certaines, été retenues dans l'évolution du document, dont acte. Voilà ce que je peux dire. Je n'en dirai pas plus parce que nous ne serions pas couchés très tôt.

Je vais mettre cet intéressant document aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? 6 voix.

Y a-t-il des abstentions ? 2 voix.

Qui ne prend pas part au vote ? 1 voix.

La délibération n°2014/103 est adoptée à la majorité. L'avis favorable est donné.

M. CORNET présente la délibération suivante.

DÉLIBÉRATION N° 2014/104 : DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC AU COMITÉ RÉGIONAL DE L'HABITAT (CRH)

Rapporteur : M. CORNET

M. CORNET.- Merci, Président. Il s'agit de la désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac au Comité Régional de l'Habitat (CRH).

Le Comité Régional de l'Habitat est constitué à l'heure actuelle de deux représentants au titre du collège « collectivités » et de trois représentants de chacun des collèges « professionnels » et « usagers ».

Les représentants du collège « collectivités » sont les suivants :

En titulaire : Clermont Communauté

En suppléant : Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

En titulaire : Conseil Général de l'Allier

En suppléant : Conseil Général de la Haute Loire.

Il nous revient donc ce soir de procéder à la désignation de notre représentant au Bureau du Comité Régional de l'Habitat qui siégera en qualité de suppléant. Nous avons un candidat, en l'occurrence Michel ROUSSY, Maire d'Arpajon-sur-Cère.

Selon le Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire pouvant décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à cette nomination, il vous est proposé de procéder à un scrutin Public.

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'approuver cette proposition ;
- d'autoriser son représentant à accepter toute fonction de directeur ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient lui être confiés par le Bureau du Comité Régional de l'Habitat.

Monsieur le Président, nous pouvons passer au vote.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas. Je mets donc aux voix la candidature de M. Michel ROUSSY qui est ravi d'ailleurs.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 2014/104 est adoptée à l'unanimité. M. le Premier Vice-Président, Michel ROUSSY, va nous inviter à fêter cette élection à l'unanimité.

M. CORNET.- Michel ROUSSY est donc désigné représentant de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac au sein du Bureau du Comité Régional de l'Habitat où il siègera en qualité de suppléant du collègue « collectivités » de Clermont Communauté.

M. LE PRÉSIDENT.- Tu es suppléant de Clermont Communauté. Tu en as de la chance.

Nous poursuivons avec la délibération suivante, Monsieur CORNET.

DÉLIBÉRATION N° 2014/105 : DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA CABA A LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE – COLLEGE « EXPLOITANT »

Rapporteur : M. CORNET

M. CORNET.- La délibération n° 2014/105 concerne la désignation de représentants de la CABA à la Commission de Suivi du Site au titre du collège « exploitant ».

Le Conseil Communautaire a procédé à la désignation d'un délégué titulaire, M. Philippe GRANIER, et d'un délégué suppléant, M. Géraud MARCASTEL, au sein du collège « exploitant » de la Commission de Suivi du Site.

Cependant, par courrier du 3 juin 2014, M. le Préfet du Cantal nous a indiqué que la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac devait finalement procéder à la désignation de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants.

Selon le Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Nous aurions, en l'occurrence, en qualité de représentants titulaires, M. Philippe GRANIER et M. Géraud MARCASTEL. Nous proposons, en qualité de représentants suppléants, M. Jean-Pierre ROUME et M. Daniel FLORY.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous sommes obligés de redélibérer parce que la Préfecture, contrairement à notre avis, nous avait dit qu'il n'en fallait que deux ; et puis, une fois que nous avons délibéré, ils nous ont dit : « non, il en faut quatre ». L'État est de plus en plus souvent erratique. Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois point.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 2014/105 est adoptée à l'unanimité. Les heureux élus sont invités à faire la même chose que M. ROUSSY.

Nous continuons avec la dernière délibération, Monsieur CORNET.

DÉLIBÉRATION N° 2014/106 : CRÉATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Rapporteur : M. CORNET

M. CORNET.- La dernière délibération que je dois vous présenter concerne la création et la composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Cette Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées est uniquement chargée de procéder à l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée à l'EPCI et

correspondant aux compétences dévolues à l'EPCI.

Cette commission est composée de conseillers municipaux des communes membres ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Au regard des règles souples participant à l'organisation de ladite instance, il appartient au Conseil Communautaire de fixer :

- les règles de composition de la CLECT ; si chaque commune doit obligatoirement disposer d'un représentant au sein de la CLECT, aucune représentation paritaire n'est exigée ;
- les modalités de désignation des membres de la CLECT ; la qualité de conseiller municipal est une condition nécessaire et suffisante, les membres de la CLECT pouvant être également conseillers communautaires. La désignation des membres de la CLECT peut être effectuée soit par chacun des conseils municipaux en leur sein, soit par le Conseil Communautaire.

Jusqu'à maintenant, la pratique de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac tendait à ce que la CLECT soit composée de l'ensemble des maires des communes membres, cette commission se réunissant concomitamment à un Bureau communautaire. Il vous est donc proposé de maintenir cette composition.

Considérant que chaque commune doit être représentée par au moins un conseiller municipal au sein de la CLECT ;

Considérant qu'aucune disposition législative ou réglementaire n'impose un scrutin secret, il est proposé au Conseil Communautaire, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de décider à l'unanimité de procéder à ces désignations par scrutin public ;

Il vous est donc proposé :

- d'approuver la création d'une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées ;
- d'approuver la composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées comme suit :
 - * le maire de chaque commune membre de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac ;
 - * le Président et les Vice-Présidents de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac dès lors qu'ils ne siègeraient pas déjà en qualité de maire.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est-à-dire le Bureau, pour résumer. La vraie simplification, ce serait de supprimer toutes ces structures-là, mais c'est mal parti.

Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 2014/106 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie. Nous sommes tous élus brillamment.

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DU BUREAU PRISES EN REGARD DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCISIONS PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL DU 12 MAI 2014

Vous avez la liste des décisions. Pas d'observations sur les décisions.

Le Conseil Communautaire prend acte des décisions.

Je vous souhaite, pour ceux qui en prennent, d'excellentes vacances.

(La séance est levée à 23 h 45)
